

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES
DROITS HUMAINS, CHARGE DES
RELATIONS AVEC LES
INSTITUTIONS

SECRETARIAT PERMANENT DE
L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE
PREVENTION ET DE GESTION DES
CONFLITS COMMUNAUTAIRES



BURKINA FASO

Unité -- Progrès -- Justice

Rapport annuel de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC)

Année 2023

Version finale

Juillet 2024

SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Sigles et abréviations	4
Avant-propos.....	5
Introduction	6
I. Présentation de l'ONAPREGECC et du SP-ONAPREGECC.....	7
1. Présentation de l'ONAPREGECC	7
2. Présentation du SP-ONAPREGECC	8
II. Partenaires de l'ONAPREGECC	10
III. Bilan des actions de l'ONAPREGECC.....	15
1. Installation des membres des démembrements	15
2. Activités de formation et de sensibilisation	16
3. Tenue des sessions statutaires	16
4. Quelques actions phares des démembrements	17
a. Région des Cascades	17
b. Région du Centre-Nord	17
c. Région du Centre-Sud.....	18
d. Région de l'Est	18
IV. Situation des conflits communautaires	19
1. Typologie des conflits communautaires.....	19
2. Situation des conflits sur le plan national.....	19
3. Situation des conflits communautaires par région	22
a. La région de la Boucle du Mouhoun	22
b. Région des Cascades	23
c. La région du Centre.....	24
d. Région du Centre-Est.....	25
e. Région du Centre-Nord	26
f. La région du Centre-Ouest	27
g. Région du Centre-Sud.....	28
h. Région de l'Est	30
i. La région des Hauts-Bassins.....	31

j. Région du Nord	33
k. Région du Plateau-Central	34
l. Région du Sahel.....	36
m. Région du Sud-Ouest	37
V. Analyse des facteurs des conflits communautaires	39
1. Causes des conflits fonciers.....	39
2. Causes des conflits agriculteurs - éleveurs	41
3. Causes des conflits religieux.....	41
4. Causes des conflits miniers.....	42
5. Conflits liés à la chefferie traditionnelle	43
6. Conflits liés à l'eau	44
7. Causes des conflits ethniques.....	44
8. Causes des conflits politiques	44
VI. Conséquences des conflits communautaires	45
1. La dégradation du vivre ensemble et la fragilisation des relations intercommunautaires	45
2. Les atteintes aux droits humains	45
3. Les destructions de biens.....	45
4. Les autres conséquences	46
VII. Difficultés, perspectives et recommandations.....	47
1. Difficultés	47
2. Perspectives.....	49
3. Recommandations	50
Conclusion	51
Annexe : Situation des « autres conflits communautaires »	52

SIGLES ET ABREVIATIONS

CAB :	Cabinet
CLE :	Comité Local de l'Eau
COSED :	Cohésion sociale, Sécurité et Etat de droit
CVD :	Conseil Villageois de Développement
Etc.	etcetera
FDS:	Forces de Défense et de Sécurité
GIZ :	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société allemande pour la Cooperation internationale)
MATD :	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MINEFID :	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MJDHPC :	Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique
MJDHRI :	Ministère de la Justice et des Droits humains, Chargé des Relations avec les Institutions
N° :	Numéro
OCADES :	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ODEPREGECC :	Observatoire départemental de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OIM :	Organisation internationale pour les Migrations
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONAPREGECC :	Observatoire national de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OPPREGECC :	Observatoire Provincial de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OREPREGECC:	Observatoire régional de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OSC :	Organisation de la Société Civile
OVPREGECC :	Observatoire villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires
PDI :	Personne Déplacée Interne
PM :	Premier Ministère (Primature)
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRES :	Présidence
PRES-TRANS :	Présidence de la Transition
PROGRESS :	Programme de Résilience et de Cohésion sociale au Sahel
PTF :	Partenaire Technique et Financier
PV :	Procès-Verbal
SP-ONAPREGECC :	Secrétariat Permanent de l'Observatoire national de Prévention et de gestion des conflits communautaires
ST-REVIE :	Secrétariat Technique de la Réconciliation nationale et le Vivre-Ensemble
TDH :	Terre des Hommes

AVANT-PROPOS

Les conflits communautaires sont à l'origine de multiples violations des droits humains tels que le droit à la vie, à l'intégrité physique, à la santé, à la liberté d'aller et venir, au logement, etc. Ils mettent à mal la paix et le vivre-ensemble et sapent les efforts de développement. C'est pour parer à de telles difficultés que le gouvernement burkinabè s'est résolument engagé à faire de cette problématique une priorité au titre de ses missions régaliennes. Cet engagement a été matérialisé à travers la mise en place de l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires par décret n°2015-1645/PRES-TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement d'un Observatoire national de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires (ONAPREGECC) d'une part, et du Secrétariat permanent par décret n° 2017-0997/PRES/MJDHPC/MATD/MINEFID du 17 octobre 2017, d'autre part. Parmi les attributions du Secrétariat Permanent de l'ONAPREGECC figure l'élaboration d'un rapport annuel à soumettre au conseil national. Pour ce faire, depuis l'opérationnalisation du SP-ONAPREGECC en 2020, celui-ci n'a pas manqué de se sacrifier à cette mission à elle dévolue.

Le présent rapport, troisième édition, fait l'état des lieux des conflits communautaires et des actions menées par les démembrements de l'ONAPREGECC, mais aussi, des difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion des conflits assorties de suggestions. Il se veut être un outil d'information, d'orientation et d'aide à la prise de décisions pour plus d'efficience dans la prévention et la gestion des conflits communautaires au Burkina Faso.

Je voudrais adresser mes vives félicitations à l'endroit de tous les acteurs qui œuvrent inlassablement au quotidien pour un climat apaisé dans notre pays. Je formule mes sincères encouragements et remerciements aux démembrements de l'ONAPREGECC pour les efforts consentis dans la quête d'une réconciliation véritable entre les fils et les filles du Burkina Faso à travers la résolution pacifique des conflits communautaires, et ce, en dépit des contraintes sécuritaires. Je témoigne toute la compassion du Gouvernement burkinabè à l'endroit de toutes les victimes des conflits communautaires.

J'émetts le vœu de voir tous les acteurs s'approprier le contenu de ce rapport afin d'apporter des solutions pérennes aux conflits communautaires qui ont tant affecté nos communautés.

Maître Edasso Rodrigue BAYALA

INTRODUCTION

Le Burkina Faso fait face à des conflits communautaires de divers ordres. Ces conflits sont liés, entre autres, au foncier, à la chefferie traditionnelle, à l'exploitation minière, à l'agropastoralisme. Ils mettent à mal la cohésion sociale et le vivre ensemble entre les communautés et portent atteintes aux droits humains.

Au regard de l'impact de ces conflits sur le vivre ensemble et l'effectivité des droits humains, le Gouvernement burkinabè, respectueux de ses engagements internationaux, notamment à travers la mise en œuvre des recommandations émanant des instances internationales (Examen périodique universel en mai 2013) et soucieux d'asseoir un pays où cohabitent pacifiquement les communautés, a jugé nécessaire de mettre en place un mécanisme de prise en charge des conflits communautaires. C'est dans cette optique qu'a été créé l'Observatoire national de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires (ONAPREGECC) par décret n°2015-1645/PRES-TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015.

Les articles 14 et 15 dudit décret déclinent les attributions du SP-ONAPREGECC et lui font obligation d'élaborer un rapport annuel adressé au Ministre chargé des droits humains, président du Conseil national de l'ONAPREGECC.

Le présent rapport se veut un document de référence mis à la disposition des structures techniques et à tout autre acteur intervenant dans la prévention et la gestion des conflits communautaires. Il contient les éléments d'évaluation de la situation des conflits communautaires des différentes régions, des informations sur les acquis engrangés, les moyens disponibles, les partenaires d'accompagnement ainsi que les perspectives pour ce qui concerne l'année 2024. En outre, le rapport contient des recommandations visant à assurer un meilleur fonctionnement des démembrements et du Secrétariat permanent de l'ONAPREGECC.

I. Présentation de l'ONAPREGECC et du SP-ONAPREGECC

Pour contribuer à une meilleure appropriation du mécanisme national de prise en charge des conflits communautaires au Burkina Faso par non seulement les acteurs de prévention et de gestion des conflits communautaires mais aussi les citoyens, il sied d'apporter un aperçu de l'ONAPREGECC (1) et de son Secrétariat permanent (2).

1. Présentation de l'ONAPREGECC

Le mécanisme national de prise en charge des conflits communautaires au Burkina Faso, dénommé ONAPREGECC a été créé par décret n° 2015-1645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires.

Il a pour attributions :

- de collecter, traiter, analyser et diffuser les données sur les conflits communautaires ;
- d'évaluer périodiquement la situation des conflits communautaires dans les différentes régions du pays ;
- de déclencher l'alerte précoce en cas de risque de conflits communautaires et initier des actions préventives pour anticiper sur le conflit ;
- de contribuer à la résolution des conflits communautaires ;
- de fournir aux structures techniques et à tout autre acteur, les éléments de compréhension et d'orientation relatifs à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ;
- de mener toute autre action entrant dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires notamment à travers des activités de sensibilisation, d'information et de formation.

Il comprend 05 organes à savoir :

- le Conseil national composé de 35 membres et présidé par le Ministre chargé des droits humains et comme vice-président le Ministre chargé de l'Administration territoriale ;
- les Observatoires régionaux composés de 21 membres présidés par les Gouverneurs et la vice-présidence est assurée par les Présidents des conseils régionaux ;
- les Observatoires provinciaux composés de 15 membres et présidés par les Hauts Commissaires ;
- les Observatoires départementaux composés de 15 membres dont les préfets sont les présidents ;

- les Observatoires villageois/sectoriels composés de 08 membres et présidés par les présidents des Conseils villageois de Développement (CVD).

L'ONAPREGECC est une structure hétérogène composée des représentants des départements ministériels et d'institutions publiques, des Organisations de la société civile, des Autorités coutumières et religieuses, des Projets et programmes, des Organisations non gouvernementales.

Le Conseil national est l'organe suprême de l'Observatoire national. Les décisions et les orientations sont prises à ce niveau et répercutées successivement aux Observatoires régionaux, provinciaux, départementaux et villageois.

2. Présentation du SP-ONAPREGECC

Pour opérationnaliser les démembrements de l'ONAPREGECC, une structure de coordination a été mise en place par décret n° 2017-0996 /PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 20 septembre 2017 portant composition, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent de l'ONAPREGECC (SP-ONAPREGECC) au Burkina Faso. Il est l'organe exécutif de l'ONAPREGECC. Il assure la coordination des activités des démembrements en matière de prévention et de gestion des conflits communautaires, la mise en œuvre et le suivi des décisions du Conseil national.

Le SP-ONAPREGECC est une structure de mission, rattachée au cabinet du Ministre chargé des droits humains. Il est dirigé par un Secrétaire permanent nommé en Conseil des ministres.

Par ailleurs, il est composé, aux termes des dispositions du décret n° 2022-0569/PRES-TRANS/PM/MJDHRI du 04 août 2022 portant organisation du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions :

- ✓ d'un Secrétariat particulier ;
- ✓ d'un Département de la Formation, de l'Information et de la Sensibilisation (DFIS) ;
- ✓ d'un Département de la Planification, du Suivi et de la Capitalisation (DPSC) ;
- ✓ d'un Service administratif et financier (SAF).

Le Département de la Formation, de l'Information et de la Sensibilisation (DFIS) est chargé de :

- vulgariser le mécanisme de l'ONAPREGECC ;
- déclencher l'alerte précoce en cas de risque de conflits communautaires et d'initier des actions préventives pour anticiper sur le conflit ;
- contribuer à la résolution des conflits communautaires ;

- fournir aux structures techniques et à tout autre acteur les éléments de compréhension et d'orientation relatifs à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ;
- assurer la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication de l'ONAPREGECC ;
- assurer la visibilité des actions du SP-ONAPREGECC et de ses démembrements ;
- mener toutes autres actions entrant dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires notamment à travers des actions de sensibilisation, d'information et de formation.

Le Département de la Planification, du Suivi et de la Capitalisation (DPSC) est chargé de :

- élaborer le plan d'actions sur la prévention et la gestion des conflits communautaires ;
- suivre la mise en œuvre du plan d'actions national de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
- concevoir une base de données pour le suivi de la mise en œuvre des actions de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
- collecter, traiter, analyser et diffuser les données sur les conflits communautaires ;
- évaluer périodiquement la situation des conflits communautaires dans les différentes régions du pays ;
- organiser et de tenir les sessions du Conseil national.

II. Partenaires de l'ONAPREGECC

Au titre de l'année 2023, les démembrements de l'ONAPREGECC et le SP-ONAPREGECC ont bénéficié de l'accompagnement financier de partenaires. Par ailleurs, ils ont collaboré avec d'autres structures tant étatiques que non étatiques dans le sens de contribuer à la prévention et la gestion des conflits communautaires.

✓ Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Dans l'optique de l'atteinte du résultat 3.6 du programme *Cohésion sociale, Sécurité et Etat de Droit* (COSED) à savoir : « *la cohésion sociale est renforcée par l'action plus efficace des démembrements de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires et des structures locales d'intercession et de médiation* », le SP-ONAPREGECC a bénéficié de l'accompagnement du PNUD et a pu réaliser un certain nombre d'activités parmi lesquelles :

- l'installation suivie de la formation des membres de 93 Observatoires départementaux de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires (ODEPREGEC) dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades, du Centre-Sud et de l'Est ;
- la tenue de rencontres régionales de plaidoyer pour le financement endogène de l'ONAPREGECC dans les cinq régions sus-citées ;
- le déploiement de la base de données existante de l'ONAPREGECC sur les conflits communautaires dans les 05 régions concernées ;
- l'organisation de séances de sensibilisation sur les conflits communautaires et le mécanisme de l'ONAPREGECC via des supports numériques, notamment un film documentaire et une capsule sur les conflits agriculteurs-éleveurs ;
- la reproduction en 351 exemplaires d'une boîte à images sur les conflits agriculteurs-éleveurs au profit des Observatoires départementaux ;
- la tenue de la 7^{ème} session annuelle du Conseil national.

✓ L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *promotion d'une transhumance pacifique dans la région du Liptako-Gourma* », l'OIM a accompagné le SP-ONAPREGECC dans la réalisation d'activités de renforcement de capacités. Ce sont :

- les sessions de formation au profit des membres des Observatoires provinciaux de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires (OPPREGECC) et des Comités provinciaux de la Transhumance (COPT) de la Tapoa, du Séno, de l'Oudalan ;
- les sessions de formation au profit des membres des Observatoires régionaux de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires (OREPREGEC) et des Comités régionaux de la Transhumance (CORET) de l'Est et du Sahel ;

- les sessions de formation au profit des membres des Observatoires départementaux de Sèytienga, Tin-Akoff et Kantchiari (région du Sahel et de l'Est).

✓ **Search For Common Ground (Search)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du *Programme de Résilience et de Cohésion Sociale au Sahel* (PROGRESS) en faveur des populations dans les régions les plus fragiles et vulnérables des frontières entre le Mali, le Burkina-Faso et le Niger, l'ONG Search, en consortium avec d'autres partenaires dont Terre des Hommes (TDH), Action contre la Faim (ACF), Association Tin Tua, Association paysanne Wupakwe, a accompagné le SP-ONAPREGECC dans la réalisation d'un certain nombre d'activités que sont :

- la conception et la reproduction en 47 exemplaires d'une boîte à images sur les conflits communautaires au profit des Observatoires départementaux et villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires dans les régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est ;
- l'organisation de sessions de formation au profit des ODEPREGECC et OVPREGECC dans les régions de la Boucle du Mouhoun (Di, Kasssoum, Bomborokuy, Lanfiéra, Barani, Nouna) et de l'Est (Diapaga, Botou et Kantchari) sur la prévention et la gestion des conflits communautaires, l'utilisation de la boîte à images relatives aux conflits communautaires.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Woumtaaba intitulé : « *Réduire la violence intercommunautaire et renforcer la cohésion sociale dans les régions du Centre-Nord et Sahel au Burkina Faso* », l'ONG Search a accompagné les démembrements de l'ONAPREGECC dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités :

- l'organisation de séances d'installation et de formation des membres des Observatoires villageois de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires (OVPREGECC) de Sambtanga (Kongoussi), Kampiti (Dori) et Koulogo (Kaya).
- la réalisation de 03 forages pour renforcer la cohésion sociale à Sambtanga, à Kampiti et Kaya ;
- la réhabilitation de 5 forages dont 4 à Kaya et 1 à Falagountou ;
- la dotation des Observatoires en matériels de sensibilisation ;
- l'appui aux Observatoires pour la mise en œuvre d'activités de prévention et de résolution des conflits.

✓ **Water Aid**

A la suite de l'atelier de validation de la boîte à images sur les conflits liés à l'eau, en 2022, entrant dans le cadre de la mise en œuvre du projet dénommé : « *Renforcement*

des capacités des Agences de l'eau du Gourma, du Liptako et des Comités Locaux de l'Eau (CLE) pour une gestion concertée et durable des ressources en eau », Water Aid a accompagné, cette année, le SP-ONAPREGECC dans :

- l'organisation d'une session de formation au profit des membres de 06 ODEPREGEC (Boulsa, Pibaoré, Boala, Meguet, Kogho et Kando) et des CLES sur l'utilisation de la boîte à images se rapportant aux conflits liés à l'eau ;
- la reproduction et la dotation de la boîte à images se rapportant aux conflits liés à l'eau au profit du SP-ONAPREGECC et des 06 ODEPREGEC concernés par le projet.

✓ **Le Laboratoire Citoyenneté (LC)**

A l'instar des années précédentes, LC, en partenariat avec le SP-ONAPREGECC, a facilité la tenue des sessions statutaires de 07 démembrements de l'ONAPREGECC dont 04 Observatoires régionaux (Nord, Sahel, Est, Centre-Ouest) et 03 Observatoires provinciaux (Ziro, Gourma et Yatenga).

✓ **ENABEL et GIZ**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action « *Renforcement de la résilience socio-économique dans la région du Centre-Nord (axe OKD)* » dont l'objectif est de « *contribuer au rétablissement de la stabilité le long de l'axe Ouagadougou-Kaya-Dori (axe OKD)* », ENABEL et GIZ, en consortium, ont accompagné le SP-ONAPREGECC dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités de renforcement des capacités au profit de 11 Observatoires départementaux que sont Pibaoré, Boulsa, Barsalogo, Pensa, Boussouma, Korsimoro, Tougouri, Kaya, Dargo, Boala, Ziga.

✓ **CREATIVE**

Dans le cadre du projet « Inclusive Governance for Resilience » (IGR), le SP-ONAPREGECC a accompagné techniquement CREATIVE, pour la formation sur la prévention et la gestion des conflits au profit d'Organisations de la société civile et d'associations de femmes, de jeunes, de groupes marginalisés, des leaders coutumiers et religieux de la région du Centre-Nord à Kongoussi.

✓ **Unité de Gestion du Projet « Gestion intégrée des ressources en eau », phase II (UGP-GIRE II)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Gestion intégrée des ressources en eau* » 2021-2025, le SP-ONAPREGECC a été sollicité pour un appui technique auprès de l'Unité de Gestion du Projet (UGP-GIRE II) du Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de l'Assainissement, durant l'année 2023. A ce titre, un certain nombre d'activités ont été menées, entrant dans le cadre de l'atteinte des objectifs visés par l'axe 1 du projet intitulé « Gestion des conflits ». Ce sont :

- la tenue d'ateliers de partage d'expériences de l'ONAPREGECC sur les bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des conflits liés à l'eau et sur le canevas

- de rapportage de l'ONAPREGECC en vue de la mise en place de guichets de réception et de traitements des plaintes au sein des Agences de l'eau ;
- la formation de 50 membres des CLE du ressort de compétence de l'Agence de l'eau du Mouhoun sur les techniques d'analyse, de prévention et de gestion des conflits liés à l'eau.

✓ **IQRA**

L'association IQRA a accompagné le SP-ONAPREGECC dans la réalisation d'une session de formation au profit des Observatoires départementaux de Gourcy et de Boussou (province du Zandoma, région du Nord), au cours de l'année 2023.

✓ **INTERSOS**

L'ONG INTERSOS, dans le cadre du projet de la protection des personnes affectées par la crise sécuritaire au Burkina Faso, a accompagné les Observatoires villageois de Sourï et de Noakuy (département de Dédougou) dans l'élaboration de leurs plans d'actions.

De plus, elle a contribué à l'installation officielle et à l'élaboration du plan d'actions de ODEPREGEC de Ziniaré.

✓ **Groupe de Recherche et d'Action sur le foncier (GRAF)**

Dans le cadre du Projet UNJP/BKF/067/PBF : « Facilitation de l'accès à la terre et participation des jeunes à la prévention et la gestion des conflits fonciers dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins », le GRAF a appuyé les démembrements de l'ONAPREGECC dans la réalisation d'un certain nombre d'activités. Ainsi, son accompagnement financier a consisté en la réalisation :

- de deux sessions ordinaires et extraordinaires de l'OPPREGECC du Mouhoun et des Balé et de l'ODEPREGEC de Dédougou (région de la Boucle du Mouhoun) ;
- d'une session de formation au profit des membres des OVPREGEC de Sourï et de Noakuy, dans la commune de Dédougou sur la prévention et la gestion des conflits communautaires.

✓ **Secrétariat technique de la Réconciliation nationale et du Vivre ensemble (ST-REVIE)**

Pour matérialiser la synergie d'actions entre les structures étatiques, le Ministère de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille (MSAHRNGF) et le Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions (MJDHRI), à travers respectivement le ST-REVIE et le SP-ONAPREGECC, ont réalisé ensemble une série d'activités entrant dans le cadre de la promotion et de la consolidation de la cohésion sociale au Burkina Faso. Au titre des activités de prévention et de gestion des conflits réalisées, au cours de l'année 2023, figurent l'organisation de sept ateliers de formation des acteurs publics et

communautaires, des professionnels de média et de radio sur les différentes formes de justice et la tenue de deux sessions de partage d'expériences et de formation des leaders communautaires sur la prévention et la gestion des conflits locaux.

✓ **Afrique Secours et Assistance**

Les démembrements de la région du Centre-Nord ont bénéficié de l'accompagnement de cette ONG, au cours de l'année 2023, en termes :

- d'appui matériel (ordinateurs, rames de papier, blocs notes, paquets de stylo) au profit de l'Observatoire régional du Centre-Nord, des Observatoires provinciaux du Sanmatenga, du Namentenga et du Bam et de 10 Observatoires départementaux (Kongoussi, Bourzanga, Tougouri, Yalgo, Boulsa, Kaya, Pissila, Mané, Barsalogho et Korsimoro) ;
- de renforcement des capacités des présidents des 03 Observatoires provinciaux et des 10 Observatoires départementaux sus-cités.

✓ **Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES) Caritas-Burkina**

Au cours de l'année 2023, OCADES Ouahigouya a contribué au renforcement des capacités des membres de l'ODEPREGECC de Kongoussi sur les techniques de prévention et de gestion des conflits communautaires.

III. Bilan des actions de l'ONAPREGECC

Plusieurs actions ont été menées pour l'opérationnalisation des démembrements de l'ONAPREGECC et l'amélioration du vivre ensemble et de la cohésion sociale.

1. Installation des membres des démembrements

L'installation officielle des membres des démembrements de l'ONAPREGECC s'est poursuivie cette année. A travers cette action, le SP-ONAPREGECC entend dynamiser les Observatoires à travers la responsabilisation de leurs membres. Ainsi, au cours de l'année 2023, 105 Observatoires, dont 100 Observatoires départementaux et 7 Observatoires villageois, ont été installés. Ces installations ont été faites principalement dans les régions des Hauts-Bassins (25), de l'Est (23), du Sud-Ouest (21), des Cascades (12) et du Centre-Sud (12). De 2020 à 2023, le nombre d'Observatoires installés est de 564 dont 3 OREPREGEC, 23 OPPREGEC, 204 ODEPREGEC et 334 OVPREGEC.

Nombre d'Observatoires installés par région depuis 2020

Région	OREPREGEC		OPPREGEC		ODEPREGEC		OVPREGEC		Total		
	2023	20-22	2023	20-22	2023	20-22	2023	20-22	2023	20-22	20-23
Boucle du Mouhoun				0		12	2	18	2	30	32
Cascades				2	12	3		0	12	5	17
Centre				0		6		0	0	6	6
Centre-Est				1		4		99	0	104	104
Centre-Ouest				2		4		0	0	6	6
Centre-Nord		1		3	6	7	3	83	9	94	103
Centre-Sud				2	12	4		0	12	6	18
Est				0	23	11		52	23	63	86
Hauts-Bassins		1		3	25	9		27	25	40	65
Nord				4		24		6	0	34	34
Plateau Central				2	1	6		42	1	50	51
Sahel		1		4		3	2	0	0	10	10
Sud-Ouest				0	21	11		0	21	11	32
Total	0	3	0	23	100	104	7	327	105	459	564
		3		25		204		334		564	

2. Activités de formation et de sensibilisation

La prévention et la résolution des conflits communautaires nécessitent certaines aptitudes. Pour ce faire, le SP-ONAPREGECC a organisé des sessions de renforcement des capacités au profit des acteurs intervenant dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits communautaires. Il s'est agi essentiellement de sessions de formation et de sensibilisation. Ces activités ont touché 3 053 personnes dont 586 femmes.

- Formation

Les sessions de formation ont été organisées au profit des membres des démembrements de l'ONAPREGECC, des acteurs locaux, des leaders religieux et coutumiers et des membres des CLE.

Ces activités ont permis à 1 770 personnes dont 158 femmes et 257 jeunes d'améliorer leurs connaissances sur les typologies et les facteurs des conflits communautaires, les techniques de prévention, d'analyse et de médiation dans les conflits communautaires.

Ces sessions ont touché 147 Observatoires dont les membres bénéficiaires sont au nombre de 1 605 parmi lesquels 135 femmes et 257 jeunes.

Outre les membres des démembrements, 115 acteurs locaux, leaders coutumiers et religieux et représentants d'organisations de la société civile ont été formés.

Aussi, 50 membres des CLE du ressort de l'Agence de l'Eau du Mouhoun ont été capacités sur les techniques de prévention et de gestion des conflits liés à l'eau.

- Sensibilisation

Des activités de sensibilisation ont été menées au profit des populations dans plusieurs localités touchant 1 283 personnes dont 428 femmes. Une activité de sensibilisation sur la paix et la cohésion sociale a visé les personnes déplacées internes (PDI) des sites de Sakoula et Toudbwéogo dans la province du Kadiogo. Cette activité a touché 223 personnes dont 144 hommes et 79 femmes. En outre, 12 sessions de sensibilisations ont été organisées dans 12 communes des Hauts-Bassins (Koumbia, Houndé, Bama et Toussiana), des Cascades (Sindou, Ouéléni, Banfora et Niankorodougou) et du Sud-Ouest (Kampti, Diébougou, Koper et Ouessa). A travers la projection de supports numériques (film documentaire et capsules), les populations ont été sensibilisées sur la prévention et la résolution pacifique des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

3. Tenue des sessions statutaires

Les différents Observatoires doivent tenir chacun une session ordinaire annuelle et, en cas de besoin, des sessions extraordinaires, conformément au décret n° 2015-1645/ PRES/ TRANS/ PM/ MJDHPC/ MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires au Burkina Faso. L'objectif de ces sessions est de faire le bilan du fonctionnement des Observatoires. Pour ce faire,

l'état des lieux des conflits et l'identification des principales difficultés entravant la dynamisation des Observatoires sont établis. A cette occasion, les membres de l'Observatoire adoptent un programme d'activités à réaliser.

Depuis 2017, les sessions ordinaires du Conseil national et des OREPREGEC se tiennent régulièrement, contrairement aux Observatoires provinciaux et départementaux qui peinent à tenir pour la plupart leur session annuelle, faute de moyens financiers.

En 2023, le Conseil national, 13 OREPREGEC, 05 Observatoires provinciaux, 02 Observatoires départementaux et 02 Observatoires villageois ont tenu leurs sessions statutaires.

4. Quelques actions phares des démembrements

a. Région des Cascades

Les démembrements de l'ONAPREGEC de la région des Cascades ont contribué à prévenir des conflits et à résoudre certains qui ont éclaté. On peut noter entre autres :

- les sorties de résolution du conflit minier à Niankorodougou par l'OREPREGEC des Cascades, l'OPPREGEC de la Léraba et l'ODEPREGEC de Niankorodougou, ayant abouti à la signature de conventions entre la population et la société minière ;
- l'organisation de cadres de concertation sur le vivre ensemble réunissant les personnes ressources (coutumiers, religieux, ...), les communautés, les initiatives locales de paix et de sécurité, les FDS, les autorités administratives à Sidéradougou en septembre 2023 ;
- la contribution des démembrements à la prise en charge des conflits fonciers violents à Sitiéna/Djongolo (4 morts et plusieurs blessés en 2019), à Dagnini (3 morts et des blessés en 2020), Kankounadeni-Boussara (4 morts en février 2022).

b. Région du Centre-Nord

Des actions ont été menées dans cette région afin de renforcer la cohésion sociale tout en améliorant les infrastructures sociales au profit des populations. Ce sont entre autres :

- la résolution d'un conflit foncier à Tangporin par l'ODEPREGEC de Korsimoro ;
- la réalisation de 03 forages pour le renforcement de la cohésion sociale à Sambtanga et à Kaya par les ODEPREGEC de Kongoussi et de Kaya ;
- la réhabilitation de 4 forages par l'ODEPREGEC de Kaya ;
- l'organisation de soirées théâtrales pour la prévention des conflits.

c. Région du Centre-Sud

- la résolution en cours d'un conflit foncier entre villages frontaliers de deux départements, entreprise par l'ODEPREGÉCC de Doulougou et l'OPPREGÉCC du Bazèga ;
- l'initiation des rencontres de conciliation des parties en conflit chaque Mercredi par l'ODEPREGÉCC d'Ipelcé ayant permis de résoudre 03 conflits fonciers (conciliation des parties en conflit autour d'un terrain litigieux ; acceptation de restitution du terrain contre remboursement de 15 millions au titre des frais engagés ; intercession de l'ODEPREGÉCC auprès de propriétaires de champ qui ont accepté que l'autre partie poursuive l'exploitation du champ ; résolution d'un conflit foncier entre deux acquéreurs d'un terrain où le deuxième acquéreur a reconnu avoir été effectivement arnaqué par des jeunes qui n'étaient pas les propriétaires de cette deuxième vente en 2022 après la première intervenue en 2019 par les véritables propriétaires).
- la prévention des conflits par l'ODEPREGÉCC de Saponé, notamment par le biais de plusieurs concertations initiées pour permettre d'entamer le processus d'attributions des parcelles dans une zone lotie sise à l'entrée de Saponé ;
- la résolution de deux conflits fonciers par l'ODEPREGÉCC de GUIBA depuis son installation et sa formation ;
- la conciliation par l'OPPREGÉCC du Zoundwéogo des exploitants agricoles et propriétaires terriens à Kougri ;
- la prévention d'un conflit foncier entre des fidèles d'une religion et un attributaire légal de parcelle par l'OPPREGÉCC du Nahouri.

d. Région de l'Est

- Le processus de résolution entamé par l'OPPREGÉCC du Gourma d'un conflit foncier à Tielba entre Diabo-Diapangou ayant engendré la fermeture de l'école, le 21/11/2023 ;
- la prévention des conflits communautaires de l'ODEPREGÉCC de Thion par la restitution de la formation sur les techniques de prévention et de gestion des conflits communautaires au profit des membres de la délégation spéciale composée également de coutumiers et religieux ;
- la prévention de conflits agriculteurs-éleveurs dans le secteur 3 de Diapaga à chaque période hivernale via les sensibilisations, les rencontres de dialogue. En outre, les CVD, présidents d'OPPREGÉCC sont permanemment sensibilisés pour éviter la survenance de ces conflits dans les villages ;
- l'ODEPREGÉCC de Bartiébougou a prévenu un conflit foncier de la localité de Partiaga.

IV. Situation des conflits communautaires

1. Typologie des conflits communautaires

L'analyse des données enregistrées fait ressortir 08 types de conflits communautaires récurrents au Burkina Faso.¹

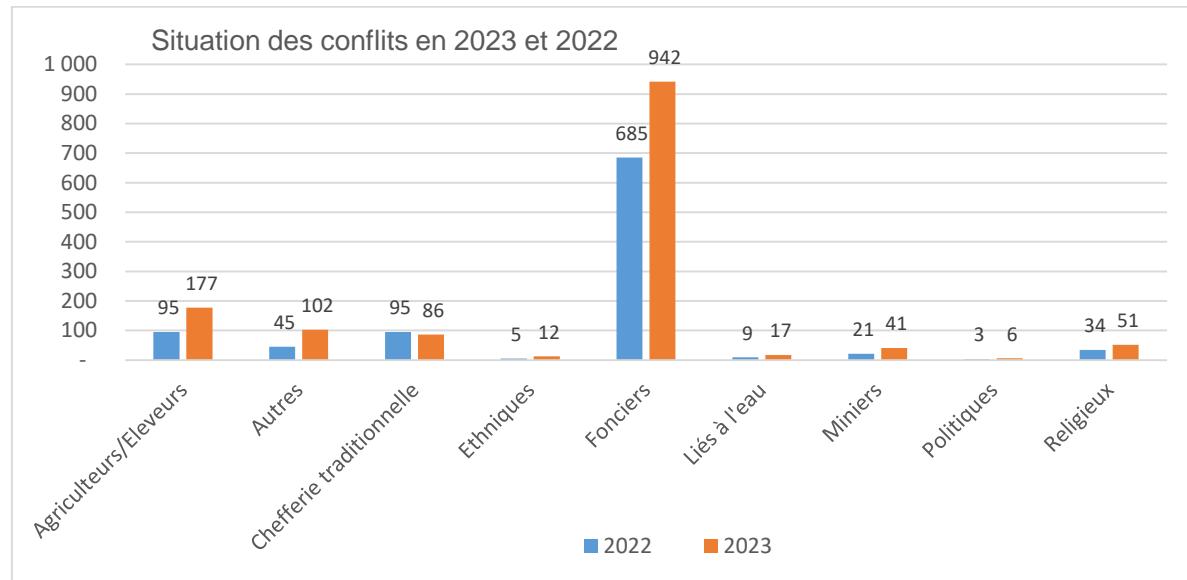
- **le conflit foncier** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs personnes physiques ou morales sur la reconnaissance ou la jouissance d'un droit lié à la terre
- **le conflit agriculteurs-éleveurs** : c'est un conflit qui oppose un ou plusieurs agriculteur (s) à un ou plusieurs éleveur (s) dont l'objet porte sur l'exploitation des ressources naturelles en lien avec l'agriculture et l'élevage.
- **le conflit lié à la chefferie traditionnelle** : c'est un conflit lié à la dévolution successorale d'un chef et opposant généralement deux ou plusieurs personnes ou deux ou plusieurs communautés.
- **le conflit religieux** : il se subdivise en conflit intra-religieux et en conflit interreligieux. Le **conflit intra-religieux** est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes appartenant à la même communauté religieuse et dont l'objet porte sur la religion. Le **conflit interreligieux** est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes appartenant à des religions distinctes et dont l'objet porte sur la religion.
- **le conflit interethnique** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes en raison de leur appartenance ethnique.
- **le conflit minier** : c'est un conflit portant sur l'exploitation minière et qui oppose soit les sociétés minières et les populations, soit les exploitants artisanaux et les propriétaires terriens ou les populations, soit les exploitants artisanaux entre eux.
- **le conflit lié à l'eau** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes d'usagers d'eau sur l'exploitation de la ressource en eau.
- **le conflit politique** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes en raison de leur appartenance ou leurs intérêts politiques.
- **les autres conflits** : ce sont des conflits qui ne sont enregistrés que dans quelques régions et qui ne peuvent être classifiés dans une des typologies ci-dessus citées. Selon les données collectées, il existe des conflits liés aux exclusions de personnes pour allégation de sorcellerie, des conflits liés au rapt, des conflits interfamiliaux, des conflits de leadership associatif, etc.

2. Situation des conflits sur le plan national

Au cours de l'année 2023, 1 434 cas de conflits ont été enregistrés sur le territoire national. Ce nombre est en hausse par rapport à l'année 2022 où il était de 992 pour les 12 régions dont les données étaient disponibles. Les conflits fonciers sont les plus

¹ Les différentes définitions sont issues du Guide de prévention et de gestion des conflits communautaires

récurrents (65,7%) suivis des conflits agriculteurs/éleveurs (12,3%), des conflits liés à la chefferie traditionnelle (6,0%), des conflits religieux (3,6%), des conflits miniers (2,9%) et des conflits liés à l'eau. Les conflits ethniques (12 cas) et les conflits politiques (6 cas) sont les moins récurrents. On note aussi une recrudescence des conflits classés dans la catégorie « autres conflits », en particulier les conflits liés aux accusations pour allégation de sorcellerie (10) et les conflits liés au rapt de femmes (07).



Suivant les données par région, le Nord a enregistré le plus grand nombre de conflit (247) avec plus de 17% de l'ensemble des conflits, suivi des Hauts-Bassins (177), du Centre-Sud et des Cascades (144 chacune), du Centre-Est (143), du Centre-Ouest (136), du Sud-Ouest (122) et de la Boucle du Mouhoun (78). Les régions du Plateau Central (58), de l'Est (55), du Sahel (55), du Centre-Nord (53), et du Centre (22) sont celles ayant enregistré les faibles taux de conflit.

Situation générale des conflits par région de 2022 à 2023

REGION	2021	2022	2023	Total
Boucle du Mouhoun	74	52	78	204
Cascades	167	50	144	361
Centre	43	43	22	108
Centre-Est	119	138	143	400
Centre-Nord	89	81	53	223
Centre-Ouest	93	74	136	303
Centre-Sud	47	82	144	273
Est	113	156	55	324
Hauts-Bassins	130	70	177	377
Nord	118	157	247	522
Plateau central	39	53	58	150
Sahel	0	0	55	55
Sud-Ouest	16	36	122	174
Total	1 048	992	1 434	3 474

Situation des conflits par région et par typologie en 2023

REGION	Fonciers	Agriculteurs/Eleveurs	Chefferie traditionnelle	Religieux	Miniers	Liés à l'eau	Ethniques	Politiques	Autres	Total
Boucle du Mouhoun	34	16	4	5	0	1	7	0	11	78
Cascades	98	16	7	3	7	2	1	0	10	144
Centre	10	0	1	2	1	0	0	0	8	22
Centre-Est	110	9	12	6	3	0	0	0	3	143
Centre-Nord	29	1	2	4	6	0	1	0	10	53
Centre-Ouest	102	9	5	4	1	0	0	2	13	136
Centre-Sud	109	12	13	1	3	0	0	0	6	144
Est	31	7	10	0	2	0	1	0	4	55
Hauts-Bassins	141	20	2	2	2	1	0	0	9	177
Nord	161	22	20	19	3	1	0	3	18	247
Plateau central	39	7	4	1	4	1	0	0	2	58
Sahel	14	15	4	4	3	10	1	1	3	55
Sud-Ouest	64	43	2	0	6	1	1	0	5	122
Total	942	177	86	51	41	17	12	6	102	1 434

Concernant la résolution des conflits communautaires, on constate une amélioration par rapport aux années antérieures. De 15% en 2021 et 16,9% en 2022, le taux de résolution des conflits communautaires est passé à 22,4% en 2023, soit 321 cas résolus.

Situation des conflits communautaires par typologie et par niveau de résolution

Typologie	Résolus	En cours de résolution	Non résolus	Total
Fonciers	160	281	501	942
Agriculteurs/Eleveurs	92	25	60	177
Chefferie traditionnelle	5	23	58	86
Religieux	11	17	23	51
Miniers	12	3	26	41
Liés à l'eau	10	1	6	17
Ethniques	0	0	12	12
Politiques	1	0	5	6
Autres	30	27	45	102
Total	321	377	736	1 434

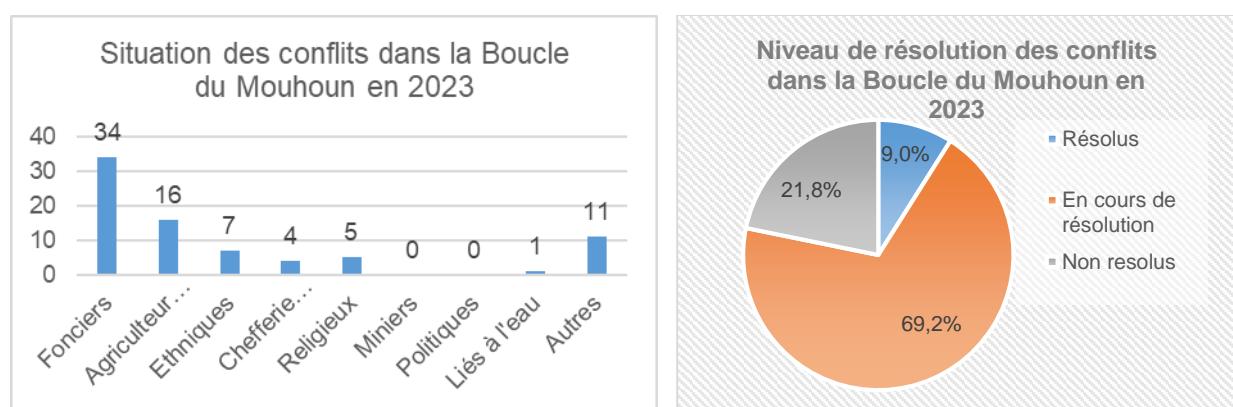
3. Situation des conflits communautaires par région

a. La région de la Boucle du Mouhoun

En 2023, la région de la Boucle du Mouhoun a connu une hausse du nombre de conflit par rapport à 2022 passant de 52 à 78 cas dont 34 conflits fonciers, 16 conflits agriculteurs-éleveurs, 07 conflits ethniques, 05 conflits religieux, 04 conflits liés à la chefferie traditionnelle, 01 conflit lié à l'eau et 11 cas classés dans la catégorie autres conflits. Parmi ces conflits, seulement 07 ont été résolus.

Les provinces des Balé et du Nayala enregistrent les plus grands nombres de conflits avec 23 cas chacune.

En termes de taux de résolution, sur l'ensemble des 78 cas de conflits communautaires enregistrés dans la Boucle du Mouhoun, 07 cas ont été résolus, 54 cas sont en cours de résolution et 17 cas sont non résolus soit respectivement 9%, 69,2% et 21,8%.



Selon la typologie et par province, sur les 34 cas de conflits fonciers enregistrés dans la région, le Nayala vient en tête avec 15 cas soit 44,1%, suivi des Balé avec 09 cas soit 26,5%, du Sourou avec 04 cas soit 11,8%, du Mouhoun et de la Kossi avec 03 cas pour chaque province, soit 8,8%.

Pour les 16 cas de conflits agriculteurs-éleveurs, le Banwa vient en tête avec 07 cas, suivi du Nayala avec 03 cas, des Balé avec 03 cas, de la Kossi avec 2 cas et du Mouhoun 01 cas.

Les conflits liés à la chefferie traditionnelle sont survenus seulement dans le Sourou (03 cas) et les Balé (03 cas).

Relativement aux conflits ethniques, le Nayala a enregistré 04 cas, suivi du Sourou avec 02 cas et des Balé avec 01 cas.

Sur les 05 cas de conflits religieux, les Balé et le Nayala enregistrent respectivement 04 cas et 01 cas.

Un seul cas de conflit lié à l'eau est survenu dans la région, précisément dans la province des Balé.

Les autres conflits représentent 14,1% de l'ensemble des conflits de la région. Ces conflits ont essentiellement été localisés dans la province des Balé, avec 03 cas. Les provinces du Banwa, de la Kossi, du Mouhoun et du Sourou ont enregistré chacune 02 cas.

Situation des conflits par province et par typologie dans la boucle du Mouhoun

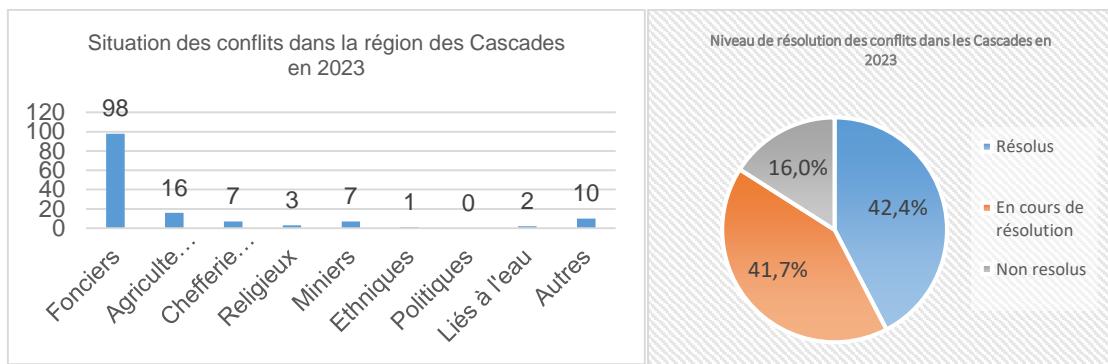
Typologies	Balé	Banwa	Kossi	Mouhoun	Nayala	Sourou	Total	% de résolus	Résolus
Fonciers	9	0	3	3	15	4	34	8,8%	3
Agriculteurs/Eleveurs	3	7	2	1	3	0	16	18,8%	3
Chefferie traditionnelle	2	0	0	0	0	2	4	0,0%	0
Miniers	0	0	0	0	0	0	0	-	0
Ethniques	1	0	0	0	4	2	7	0,0%	0
Politiques	0	0	0	0	0	0	0	-	0
Religieux	4	0	0	0	1	0	5	20,0%	1
Liés à l'eau	1	0	0	0	0	0	1	0,0%	0
Autres	3	2	2	2	0	2	11	0,0%	0
Total	23	9	7	6	23	10	78	9,0%	7

b. Région des Cascades

La région des Cascades a enregistré 144 cas de conflits communautaires en 2023. On constate une recrudescence des conflits par rapport à l'année 2022 où il a été enregistré 50 cas de conflits, soit une hausse de 188%. Cette situation est dominée par les conflits fonciers (98 cas), suivis de loin des conflits agriculteurs-éleveurs (16 cas), des conflits liés à la chefferie traditionnelle et des conflits miniers (7 cas chacun), des conflits religieux (3 cas) et des conflits politiques (2 cas). Un cas de conflit ethnique a été enregistré dans la région des cascades plus précisément dans la province de la Comoé.

Malgré ce nombre élevé, on note un effort considérable des organes de la région pour la prise en charge des conflits ayant permis la résolution de 42% des conflits.

La province la plus touchée est la Comoé avec 87 conflits contre 57 pour la Léraba. Dans les deux (02) provinces, les conflits fonciers occupent la première place avec 68,42 % pour la Léraba et 67,87 % pour la Comoé. Quant aux conflits agriculteurs-éleveurs, la Comoé occupe toujours la première place avec 10 cas et la Léraba 6 cas. Pour ce qui concerne les conflits liés à la chefferie traditionnelle, la Comoé a enregistré 4 cas et la Léraba 3 cas. Relativement aux conflits miniers, 4 cas ont été enregistrés dans la Comoé et 3 cas dans la Léraba. S'agissant des conflits religieux, la Comoé a enregistré 3 cas. Concernant les conflits liés à l'eau, la Comoé et la Léraba ont enregistré chacune 1 cas.

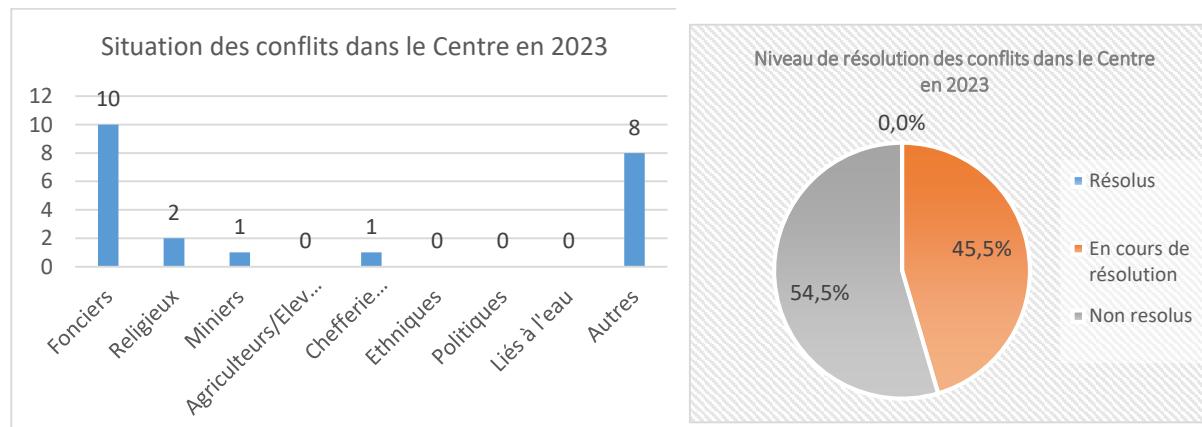


Situation des conflits communautaires par province et par typologie dans la région des Cascades

Typologies	Comoé	Léraba	Total	% de résolus	Résolus
Fonciers	59	39	98	36,7%	36
Agriculteurs/Eleveurs	10	6	16	75,0%	12
Chefferie traditionnelle	4	3	7	28,6%	2
Miniers	4	3	7	42,9%	3
Ethniques	1	0	1	0,0%	0
Politiques	0	0	0	-	0
Religieux	3	0	3	0,0%	0
Liés à l'eau	1	1	2	50,0%	1
Autres	5	5	10	70,0%	7
Total	87	57	144	42,4%	61

c. La région du Centre

En 2023, la région du Centre a enregistré 22 cas de conflits communautaires contre 43 cas en 2022, soit une baisse de 49%. Parmi ces conflits, on note une prédominance des conflits fonciers avec 10 cas, suivis des conflits religieux avec 02 cas, les conflits miniers et les conflits liés à la chefferie traditionnelle 01 cas chacun. Quant au conflits classés dans la catégorie « autres conflits », on note 08 cas (conflits liés au leadership associatif, conflits entre riverains et exploitants artisanaux de carrière, lynchage, etc.). Tous ces conflits sont en cours de résolution.



Situation des conflits par typologie de la région du Centre

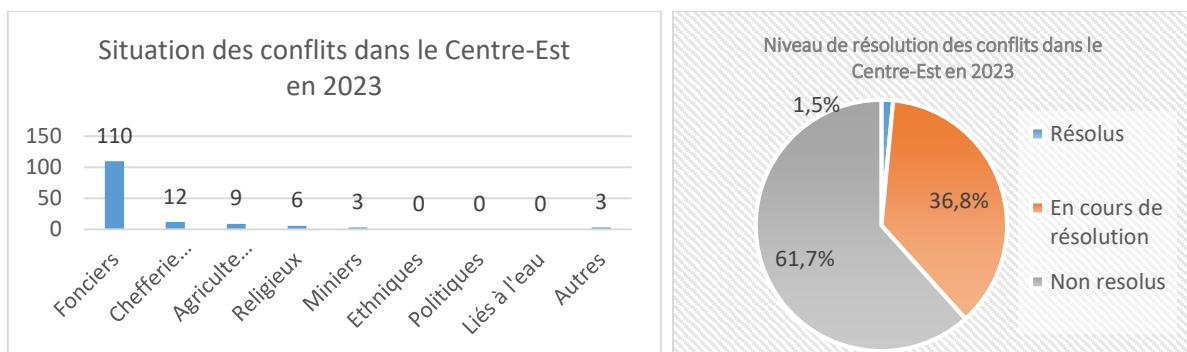
Typologies	TOTAL	% de résolus
Fonciers	10	0,0%
Religieux	2	0,0%
Miniers	1	0,0%
Agriculteurs/Eleveurs	0	-
Chefferie traditionnelle	1	0,0%
Ethniques	0	-
Politiques	0	-
Liés à l'eau	0	-
Autres	8	0,0%
Total	22	0,0%

d. Région du Centre-Est

En 2022, la région du Centre-Est avait enregistré 138 cas de conflit. En 2023, elle en a enregistré 143, soit une légère augmentation de 4%.

Selon la typologie, les conflits fonciers (110 cas) sont les plus récurrents suivis des conflits liés à la chefferie traditionnelle (12 cas), des conflits agriculteurs-éleveurs (09 cas), des conflits religieux (06 cas), des conflits miniers (03 cas) et 03 cas pour les autres conflits (liés à l'exclusion par allégation de sorcellerie), conformément au graphique ci-dessous indiqué.

En termes de niveau de résolution, on note 02 cas de conflits résolus (foncier et agriculteur-éleveur) soit 1,4%. Ce taux est en baisse par rapport à celui de l'année dernière qui était de 17%. Les conflits non résolus sont au nombre de 92, soit 64% et les conflits en cours de résolution 49 soit 34%.



Suivant les données par province, le Boulgou a enregistré plus de conflits avec 74 cas (52% des conflits). La province du Kouritenga et celle du Kouplélogo ont enregistré respectivement 38 cas soit 27% et 31 cas soit 22%.

Selon la typologie et par province, sur les 110 cas de conflits fonciers enregistrés dans la région, le Boulgou vient en tête avec 50 cas soit 46% suivi du Kouritenga avec 34 cas soit 31% et du Koulpélogo avec 26 cas soit 25%.

Pour les 12 cas de conflits liés à la chefferie traditionnelle, le Boulgou occupe la première place avec 10 cas soit 83%. Les provinces du Kouritenga et du Koulpélogo ont enregistré chacune 01 cas.

Relativement aux 09 cas de conflits agriculteurs-éleveurs, le Boulgou a enregistré plus de la moitié soit 05 cas, suivi du Koulpélogo avec 03 cas et du Kouritenga avec 01 cas. En outre, parmi les 06 cas de conflits religieux, le Boulgou a enregistré le plus grand nombre soit 04 cas. Les deux autres provinces en ont enregistré chacune 01 cas. Quant au conflit lié à l'exploitation minière, seule la province du Boulgou a enregistré ce type de conflit avec 03 cas.

Situation des conflits par typologie et par province dans le Centre-Est en 2023

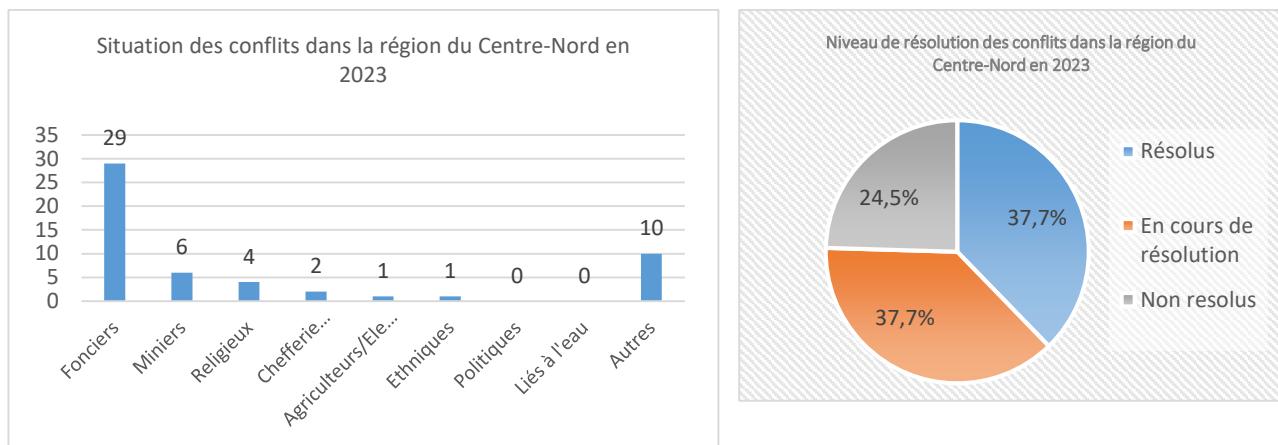
Typologies	Boulgou	Koulpélogo	Kouritenga	Total	% de résolus	Résolus
Fonciers	50	26	34	110	0,9%	1
Agriculteurs/Eleveurs	5	3	1	9	11,1%	1
Chefferie traditionnelle	10	1	1	12	0,0%	0
Miniers	3	0	0	3	0,0%	0
Ethniques	0	0	0	0	-	0
Politiques	0	0	0	0	-	0
Religieux	4	1	1	6	0,0%	0
Liés à l'eau	0	0	0	0	-	0
Autres	2	0	1	3	0,0%	0
Total	74	31	38	143	1,4%	2

e. Région du Centre-Nord

Dans la région du Centre-Nord, on note une baisse du nombre de conflits communautaires en 2023. En effet, de 81 cas en 2022, le nombre de conflits est passé à 53 en 2023, soit une baisse de 34,6%. Les conflits fonciers sont les plus récurrents dans cette région avec 29 cas, suivis des conflits miniers (6 cas), des conflits religieux (4) et des conflits liés à la chefferie traditionnelle (2). Aussi, d'autres conflits communautaires au nombre de 10 ont été enregistrés en 2023.

Sur l'ensemble des conflits de la région, 37,7% ont été résolus. Il en est de même des conflits en cours de résolution.

Les taux de résolution des conflits par typologie affichent une forte disparité. Les conflits miniers et religieux sont résolus à 50,0% chacun. Les conflits fonciers, les plus nombreux, ont un taux de résolution de 31,0%.



La répartition par province révèle que le Bam arrive en tête avec 32 cas, suivi du Sanmatenga avec 19 et du Namentenga avec 2 cas. Les conflits fonciers ont été prédominants dans les provinces du Bam et du Sanmatenga avec respectivement 16 cas et 13 cas. Les conflits miniers (06) et les conflits religieux (04) ont été principalement enregistrés dans le Bam avec respectivement 5 cas et 3 cas. Un conflit agriculteurs/éleveurs et un conflit ethnique ont été recensés dans le Sanmatenga.

Situation des conflits par province et par typologie dans la région du Centre-Nord

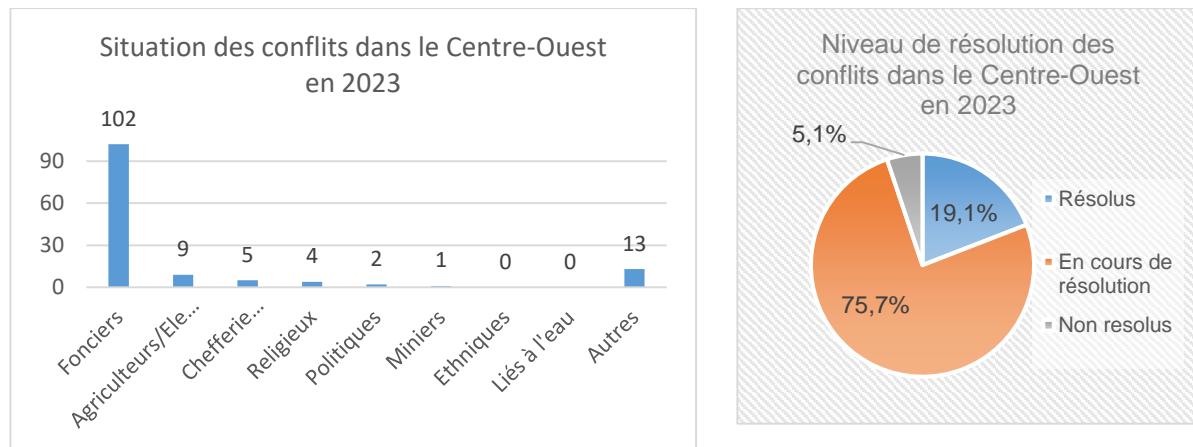
Typologies	Bam	Namentenga	Sanmatenga	Total	% de résolus	Résolus
Fonciers	16	0	13	29	31,0%	9
Agriculteurs/Eleveurs	0	0	1	1	0,0%	0
Chefferie traditionnelle	0	2	0	2	0,0%	0
Miniers	5	0	1	6	50,0%	3
Ethniques	0	0	1	1	0,0%	0
Politiques	0	0	0	0	-	0
Religieux	3	0	1	4	50,0%	2
Liés à l'eau	0	0	0	0	-	0
Autres	8	0	2	10	60,0%	6
Total	32	2	19	53	37,7%	20

f. La région du Centre-Ouest

Le nombre de conflits dans la région du Centre-Ouest a connu une augmentation en 2023. En effet, de 74 cas en 2022, le nombre de conflits est passé à 136 cas en 2023, soit une hausse de 83,7%. Pour ce qui est du nombre par typologie, la région a connu 102 conflits fonciers, soit 75,0 %, 9 conflits agro-pastoraux représentant 6,6 % et 5 conflits liés à la chefferie traditionnelle représentant 3,7%. Les conflits classés dans la catégorie « autres conflits » sont au nombre de 13.

Ces conflits sont majoritairement localisés dans les provinces du Boulkièmdé et du Sanguié qui cumulent respectivement 49,3% et 25,0 % des conflits de la région.

Par ailleurs, on note une faible proportion des conflits résolus. En effet, 19 % des conflits ont été résolus et 76% sont en cours de résolution.



Concernant la répartition par province, le Boulkiemdé arrive en tête avec 67 cas, suivi du Sanguié avec 34 cas, la Sissili avec 23 cas et le Ziro avec 12 cas.

Suivant la typologie et par province, les conflits fonciers occupent la première place dans la province du Boulkiemdé (52 cas), suivi du Sanguié (25 cas), de la Sissili (14 cas) et du Ziro (11 cas). Quant aux conflits agriculteurs-éleveurs, le Boulkiemdé occupe toujours la première place (5 cas), suivi de la Sissili (2 cas), du Sanguié (1 cas) et du Ziro (1 cas). Pour ce qui concerne les conflits liés à la chefferie traditionnelle, le Boulkiemdé enregistre 3 cas et la Sissili 2 cas. En matière de conflits miniers, seule la province du Sanguié a enregistré 1 cas. S'agissant des conflits politiques, le Boulkiemdé et le Sanguié en ont enregistré chacun 1 cas. Enfin, 4 conflits religieux ont été enregistrés dans la région dont 2 dans le Sanguié et 2 dans la Sissili.

Situation des conflits par province et par typologie dans la région du Centre-Ouest

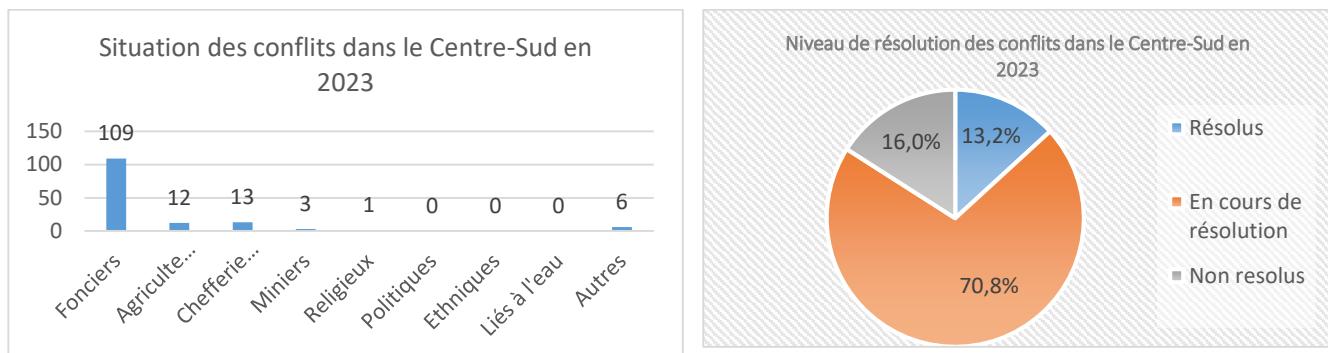
Typologies	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Total	% de résolus	Résolus
Fonciers	52	25	14	11	102	19%	19
Agriculteurs/Eleveurs	5	1	2	1	9	33%	3
Chefferie traditionnelle	3	0	2	0	5	0%	0
Miniers	0	1	0	0	1	0%	0
Ethniques	0	0	0	0	0	-	0
Politiques	1	1	0	0	2	0%	0
Religieux	0	2	2	0	4	0%	0
Liés à l'eau	0	0	0	0	0	-	0
Autres	6	4	3	0	13	31%	4
Total	67	34	23	12	136	19,1%	26

g. Région du Centre-Sud

La région du Centre-sud a connu une hausse du nombre de conflits communautaires passant de 82 cas en 2022 à 144 cas en 2023. En termes de récurrence, les conflits

fonciers (109 cas) occupent à eux seuls 75,7% de l'ensemble des conflits de la région, suivis des conflits liés à la chefferie traditionnelle (13 cas) soit 9,0%, des conflits agriculteurs-éleveurs (12 cas) soit 8,3%, des conflits miniers (3 cas). Un cas de conflit religieux et 6 cas classés dans la catégorie autres conflits ont également été enregistrés.

En termes de résolution, 19 conflits ont été résolus, 102 sont en cours de résolution et 23 cas sont non résolus.



S'agissant de la répartition par province, le Bazèga a connu plus de conflits avec 60 cas, suivi du Zoundwéogo avec 51 cas et le Nahouri avec 33 cas. Les conflits fonciers sont les plus fréquents dans chacune des trois provinces avec respectivement 54 cas, 41 cas et 14 cas dans le Bazèga, le Zoundwéogo et le Nahouri. Les conflits agriculteurs-éleveurs ont été recensés dans le Nouhouri (11 cas) et le Bazèga (1 cas) tandis que les conflits liés à la chefferie traditionnelle existent dans les trois provinces avec 2 cas dans le Bazèga, 5 cas dans le Nahouri et 6 cas dans le Zoundwéogo. La province du Nahouri a enregistré 03 cas de conflits miniers tandis que le Zoundwéogo a enregistré le seul cas de conflit religieux de la région.

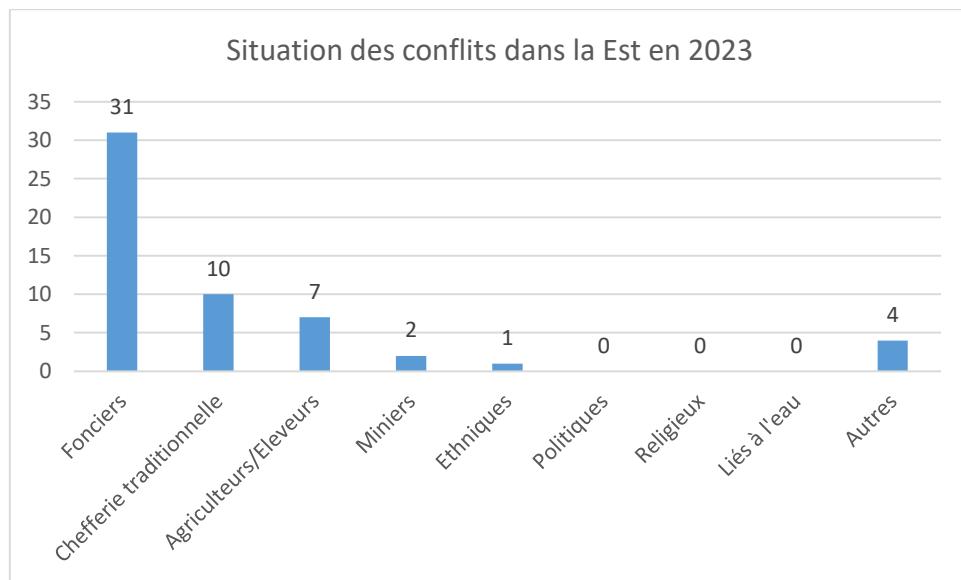
Situation des conflits communautaires par province et par typologie dans la région du Centre-Sud

Typologies	Bazèga	Nahouri	Zoundwéogo	Total	% de résolus	Résolus
Fonciers	54	14	41	109	5,5%	6
Agriculteurs/Eleveurs	1	11	0	12	83,3%	10
Chefferie traditionnelle	2	5	6	13	0,0%	0
Miniers	0	3	0	3	0,0%	0
Ethniques	0	0	0	0	-	0
Politiques	0	0	0	0	-	0
Religieux	0	0	1	1	100,0%	1
Liés à l'eau	0	0	0	0	-	0
Autres	3	0	3	6	33,3%	2
Total	60	33	51	144		19

h. Région de l'Est

Au cours de l'année 2023, la région de l'Est a connu 55 cas de conflits communautaires contre 156 cas en 2022, soit une baisse de 64,7%.

Selon la typologie des conflits, les conflits fonciers occupent la première place avec 31 cas soit 56,4%, suivis des conflits liés à la chefferie traditionnelle avec 10 cas soit 18,2%, des conflits agriculteurs/éleveurs avec 07 cas soit 12,7%, des conflits miniers avec 02 cas soit 3,6%, d'un cas de conflit ethnique soit 1,8%. Concernant les autres conflits, 04 cas ont été enregistrés, soit 7,3%.



En ce qui concerne la répartition des conflits par province, il ressort que la province du Gourma vient en tête avec 25 cas soit 45,5%, suivie de la Komondjari avec 18 cas soit 32,7%, de la Gnagna avec 08 cas soit 14,5% et de la Tapoa avec 04 cas soit 7,3%. Quant à la province de la Kompienga, aucun cas de conflit n'y a été enregistré durant l'année 2023.

Suivant la typologie des conflits par province, sur un total de 31 cas de conflits fonciers, le Gourma occupe la première place avec 13 cas suivi de la Komondjari (09 cas), de la Gnagna (06 cas) et de la Tapoa (03 cas).

En ce qui concerne les conflits liés à la chefferie traditionnelle, ils ont été enregistrés dans le Gourma (07 cas), la Gnagna (01 cas), la Komondjari (01 cas) et la Tapoa (01 cas).

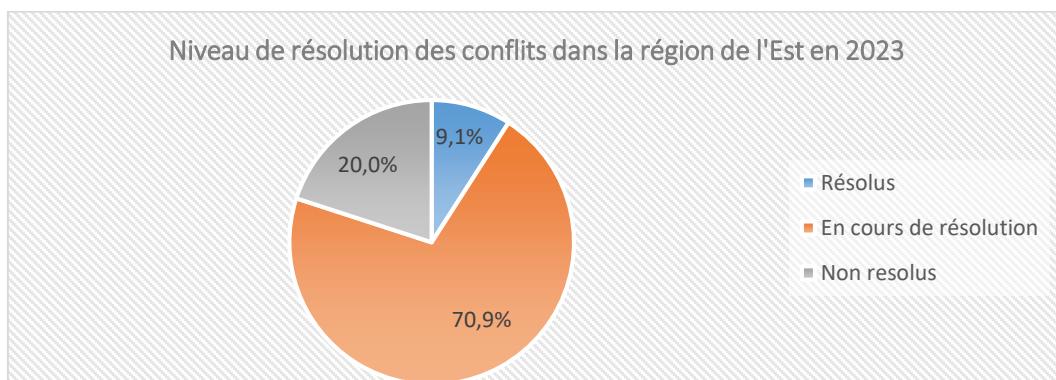
S'agissant des conflits miniers (02) et du conflit ethnique, ils ont été enregistrés uniquement dans la Komondjari. Quant aux autres conflits, sur un total de 04 cas enregistrés, on a recensé 03 cas dans le Gourma (allégation de sorcellerie, socioéducatif et conflit d'ordre économique) et 01 cas dans la Komondjari (contestation de rattachement à une circonscription administrative).

Situation des conflits par province et par typologie dans la région de l'Est en 2023

Typologies	Gnagna	Gourma	Komondjari	Kompienga	Tapoa	Total
Fonciers	6	13	9	0	3	31
Agriculteurs/Eleveurs	1	2	4	0	0	7
Chefferie traditionnelle	1	7	1	0	1	10
Miniers	0	0	2	0	0	2
Ethniques	0	0	1	0	0	1
Politiques	0	0	0	0	0	0
Religieux	0	0	0	0	0	0
Liés à l'eau	0	0	0	0	0	0
Autres	0	3	1	0	0	4
Total	8	25	18	0	4	55

Parmi les conflits enregistrés dans la région de l'Est, 05 conflits ont été résolus, soit 9,1%, 39 cas sont en cours de résolution soit 70,9% et 11 cas sont non résolus soit 20%.

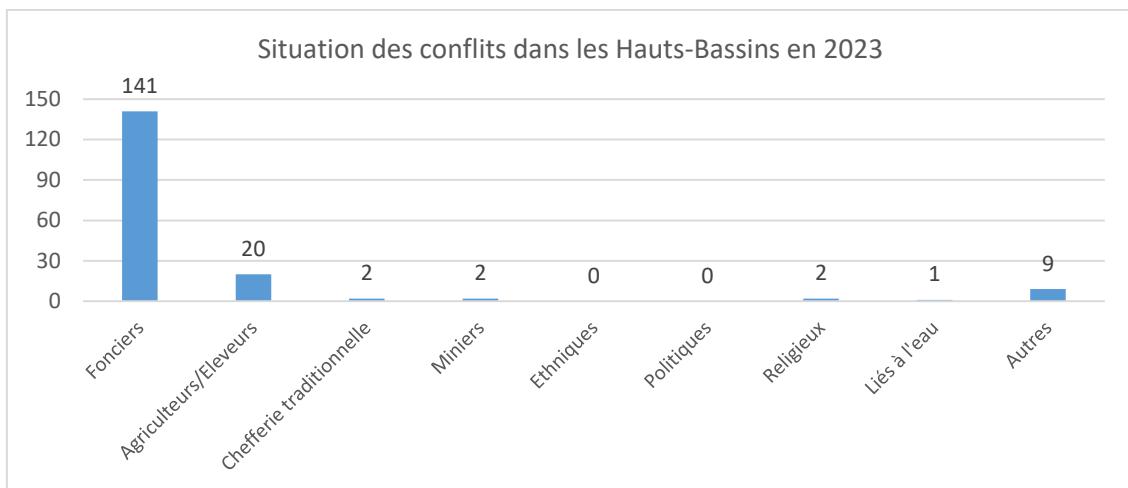
On remarque que cette année, le taux de résolution des conflits dans la région de l'Est a baissé par rapport à celui de l'année dernière qui était de 28%.



i. La région des Hauts-Bassins

Cette région a connu une hausse du nombre de conflits communautaires passant de 70 cas en 2022 à 177 cas en 2023, soit une hausse de 152,9%.

Selon la typologie, les conflits fonciers occupent la première place avec 141 cas, soit 79,7%, suivis des conflits agriculteurs/éleveurs avec 20 cas, soit 11,3%. Par ailleurs, la région a enregistré 2 conflits liés à la chefferie traditionnelle, 2 conflits miniers, 2 conflits religieux et 1 conflit lié à l'eau. Les autres conflits sont au nombre de 9 correspondant à 5,1%.



En ce qui concerne la répartition des conflits par province, il ressort que la province du Houet vient en tête avec 91 cas soit 51,4% suivie du Kénédougou qui a enregistré 67 cas soit 37,9%. Enfin, la province du Tuy a enregistré 19 cas soit 10,7%.

Suivant la typologie des conflits par province, sur un total de 141 cas en termes de conflits fonciers, la province du Houet occupe la première place avec 76 cas, suivie du Kénédougou (54 cas), puis du Tuy (11 cas).

Relativement aux conflits agriculteurs/éleveurs, 07 cas ont été enregistrés dans chacune des provinces du Houet et du Kénédougou et 06 cas dans la province du Tuy.

Les conflits liés à la chefferie traditionnelle ont été enregistrés dans le Houet et le Tuy. Il en est de même pour les conflits miniers. Les conflits religieux ont été tous enregistrés dans le Houet, tout comme le conflit lié à l'eau.

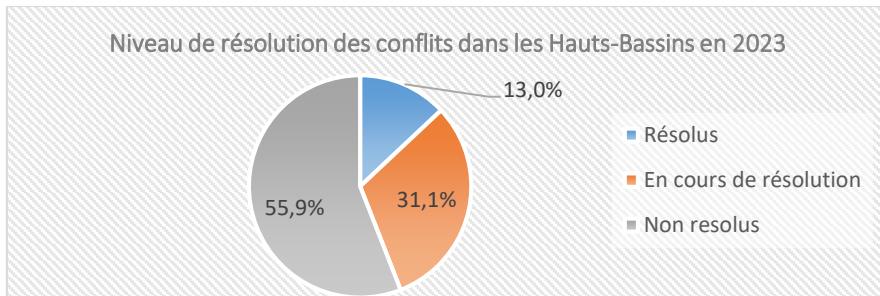
Quant aux autres conflits, sur un total de 09 cas enregistrés, on a dénombré 06 cas dans le Kénédougou et 03 cas dans le Houet.

Typologies	Houet	Kénédougou	Tuy	Total	% de résolus	Résolus
Fonciers	76	54	11	141	9,9%	14
Agriculteurs/Eleveurs	7	7	6	20	15,0%	3
Chefferie traditionnelle	1	0	1	2	0,0%	0
Miniers	1	0	1	2	50,0%	1
Ethniques	0	0	0	0	-	0
Politiques	0	0	0	0	-	0
Religieux	2	0	0	2	100,0%	2
Liés à l'eau	1	0	0	1	0,0%	0
Autres	3	6	0	9	33,3%	3
Total	91	67	19	177	13,0%	23

Parmi les conflits enregistrés dans la région des Hauts-Bassins, 23 conflits ont été résolus dont 14 cas de conflits fonciers, 03 cas de conflit agriculteurs-éleveurs, 02 cas de conflits religieux, 01 cas de conflit minier et 03 cas relevant des autres conflits, soit 13%.

Les conflits en cours de résolution sont au nombre de 55, soit 31,1% tandis que 99 cas sont non résolus, soit 55,9%.

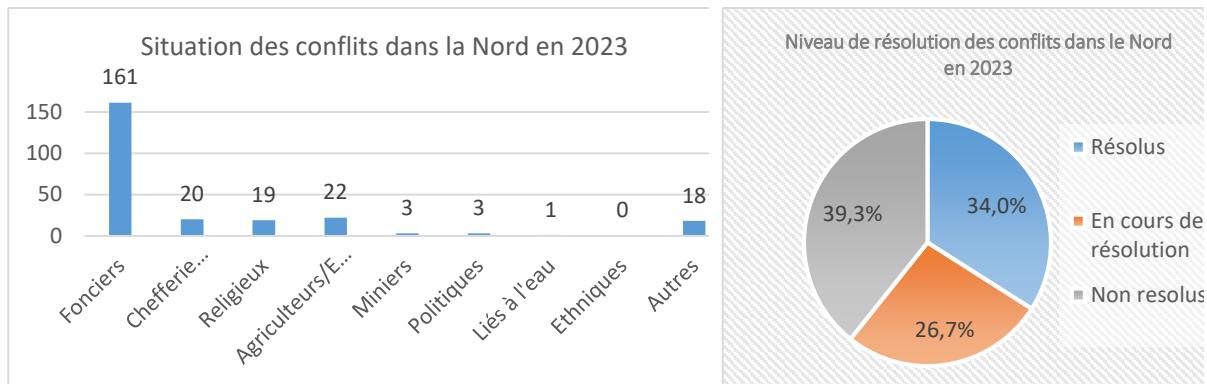
On remarque que cette année, le taux de résolution des conflits dans la région des Hauts-Bassins a baissé par rapport à l'année dernière où le taux était de 29%.



j. Région du Nord

Le nombre de conflits enregistrés par la région du Nord est passé de 157 cas en 2022 à 247 cas en 2023, soit une hausse de 36.4%. Il convient de souligner qu'au regard de ces statistiques, la région du Nord a enregistré le plus grand nombre de conflits par rapport aux autres régions. Selon la fréquence des conflits, les conflits fonciers viennent en tête avec 161 cas soit 65,2%, suivis des conflits agriculteurs/éleveurs avec 22 cas soit 8,9% et les conflits liés à la chefferie traditionnelle avec 20 cas soit 8,1%.

En termes de niveau de résolution des conflits susmentionnés, on note que 84 conflits ont été résolus soit 34%, 66 cas sont en cours de résolution soit 27% et 97 conflits sont non résolus correspondant à 39%.



S'agissant de la fréquence des conflits par province, le Yatenga vient en tête avec 96 conflits enregistrés, suivi du Zondoma avec 88 conflits. Les provinces du Passoré et du Loroum ont enregistré respectivement 40 et 23 cas de conflits.

Dans le Yatenga, les conflits fonciers sont les plus nombreux avec 72 cas suivis des conflits agriculteurs/éleveurs et des conflits religieux avec respectivement 6 et 4 cas. Par ailleurs, on note 7 cas de conflits enregistrés dans la catégorie « autres conflits ».

En ce qui concerne la province du Zondoma, il a été enregistré 58 cas de conflits fonciers, 12 cas de conflits agriculteurs-éleveurs, 6 cas de conflits religieux, 5 cas de

de conflits lié à la chefferie traditionnelle et 5 cas classés dans la catégorie « autres conflits ».

Pour la province du Passoré, les conflits fonciers viennent en tête avec 16 cas suivis des conflits liés à la chefferie traditionnelle avec 11 cas et 6 cas de conflits religieux. Quant aux conflits classés dans la catégorie « autres conflits », on note 6 cas.

Relativement à la province du Loroum, les conflits fonciers occupent la première place avec 15 cas. Des conflits agriculteurs-éleveurs et les conflits religieux ont également été enregistrés avec 3 cas chacun.

Situation des conflits par province et par typologie dans la région du Nord

Typologies	Loroum	Passoré	Yatenga	Zondoma	Total	% de résolus
Fonciers	15	16	72	58	161	33%
Agriculteurs/Eleveurs	3	1	6	12	22	77%
Chefferie traditionnelle	2	11	2	5	20	15%
Miniers	0	0	3	0	3	0%
Ethniques	0	0	0	0	0	-
Politiques	0	0	1	2	3	33%
Religieux	3	6	4	6	19	26%
Liés à l'eau	0	0	1	0	1	100%
Autres	0	6	7	5	18	22%
Total	23	40	96	88	247	34,0%

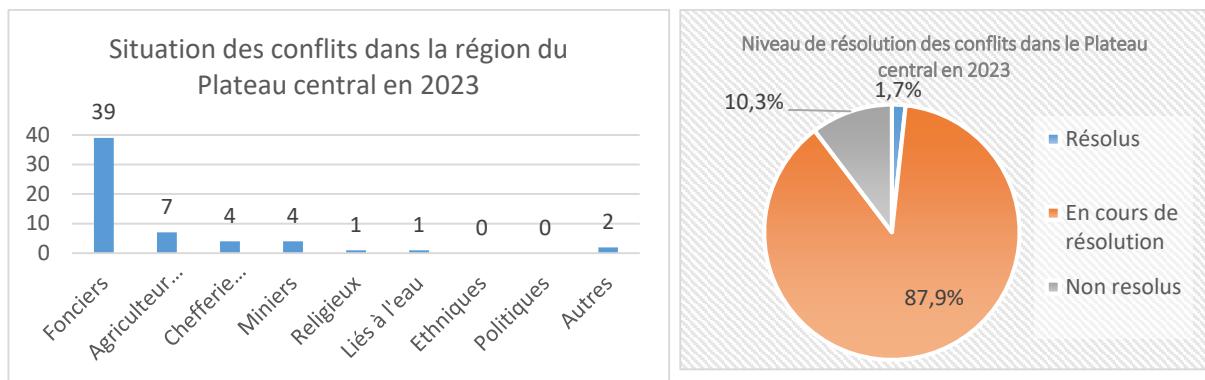
k. Région du Plateau-Central

De 53 cas enregistrés en 2022, le nombre de conflits de la région du Plateau-Central est passé à 58 en 2023, soit une hausse de 9%.

Selon la typologie, les conflits fonciers (39 cas) sont les plus récurrents suivis des conflits agriculteurs-éleveurs (07 cas), des conflits liés à la chefferie traditionnelle (04 cas), des conflits miniers (04 cas), des conflits liés à l'eau (01) et des conflits religieux (01). Quant aux autres conflits, on a enregistré 02 cas dont l'un d'ordre économique et l'autre d'ordre culturel, conformément au graphique ci-dessous indiqué.

En termes de taux de résolution, le Plateau-Central a enregistré 01 cas de conflit résolu (minier) soit 1,7% contre 51 cas de conflits en cours de résolution soit 87,9% et 06 cas de conflits non résolus soit 10,3%.

On remarque que cette année, le taux de résolution des conflits dans la région du Plateau-Central a baissé par rapport à l'année dernière où le taux était de 15%.



Le Ganzourgou est la province qui a enregistré le plus de conflits avec 40 cas, soit 69% des conflits. La province du Kourwéogo et celle de l'Oubritenga ont enregistré respectivement 11 cas soit 19% et 07 cas soit 12,1%.

Suivant les données par typologie et par province, sur les 39 cas de conflits fonciers enregistrés dans la région, le Ganzourgou vient en tête avec 25 cas soit 64,1 % suivi du Kourwéogo avec 09 cas soit 23,1% et l'Oubritenga avec 05 cas soit 12,8%. Pour les 07 cas de conflits agriculteurs-éleveurs, seules les provinces du Ganzourgou et du Kourwéogo en ont enregistré avec respectivement 05 cas (71%) et 02 cas (29%).

Relativement aux conflits liés à la chefferie traditionnelle, seule la province du Ganzourgou en a enregistré (04). Pour les 04 cas de conflits miniers de la région, le Ganzourgou en a enregistré 03 et l'Oubritenga 01.

Situation des conflits par province et par typologie dans le Plateau Central en 2023

Typologies	Ganzourgou	Kourwéogo	Oubritenga	Total	% de résolus	Résolus
Fonciers	25	9	5	39	0,0%	0
Agriculteurs/Eleveurs	5	2	0	7	0,0%	0
Chefferie traditionnelle	4	0	0	4	0,0%	0
Miniers	3	0	1	4	25,0%	1
Ethniques	0	0	0	0	-	0
Politiques	0	0	0	0	-	0
Religieux	1	0	0	1	0,0%	0
Liés à l'eau	1	0	0	1	0,0%	0
Autres	1	0	1	2	0,0%	0
Total	40	11	7	58	1,7%	1

I. Région du Sahel

La région du sahel a totalisé 55 cas de conflits communautaires en 2023. La province du Séno ayant enregistré 32 cas suivie de la province du Yagha avec 13 cas, de l'Oudalan 7 cas, et du Soum 3 cas.

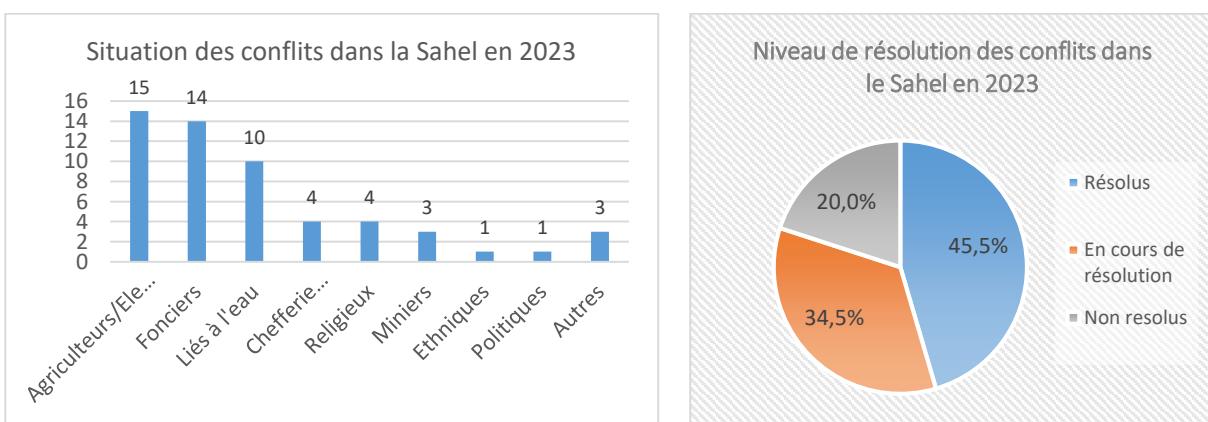
En termes de récurrence des conflits, les conflits agriculteurs éleveurs occupent la première place avec 15 cas soit 27,2% suivis des conflits fonciers avec 14 cas soit 25,4%. Par rapport aux conflits liés à l'eau, cette région en a enregistré 10 cas soit 18,1%, représentant le plus fort taux de conflits liés à l'eau au plan national.

S'agissant du niveau de résolution de ces conflits, 25 conflits (45,5%) ont été résolus, 7 cas (20%) sont en cours de résolution et 11 cas (35%) n'ont pas été résolus.

Suivant les données par typologie et par province, le Séno occupe la première place en termes de conflits agriculteurs/éleveurs (14 cas) et de conflits fonciers (11 cas). Quant aux conflits liés à l'eau, les provinces du Séno et de l'Oudalan ont enregistré 5 cas chacune.

Situation des conflits par province et par typologie dans la région du Sahel

Typologies	Oudalan	Séno	Soum	Yagha	Total	% de résolus
Fonciers	2	11	0	1	14	35,7%
Agriculteurs/Eleveurs	0	14	0	1	15	80,0%
Chefferie traditionnelle	0	0	2	2	4	0,0%
Miniers	0	1	0	2	3	33,3%
Ethniques	0	0	0	1	1	0,0%
Politiques	0	0	0	1	1	0,0%
Religieux	0	0	1	3	4	0,0%
Liés à l'eau	5	5	0	0	10	70,0%
Autres	0	1	0	2	3	0,0%
Total	7	32	3	13	55	45,5%

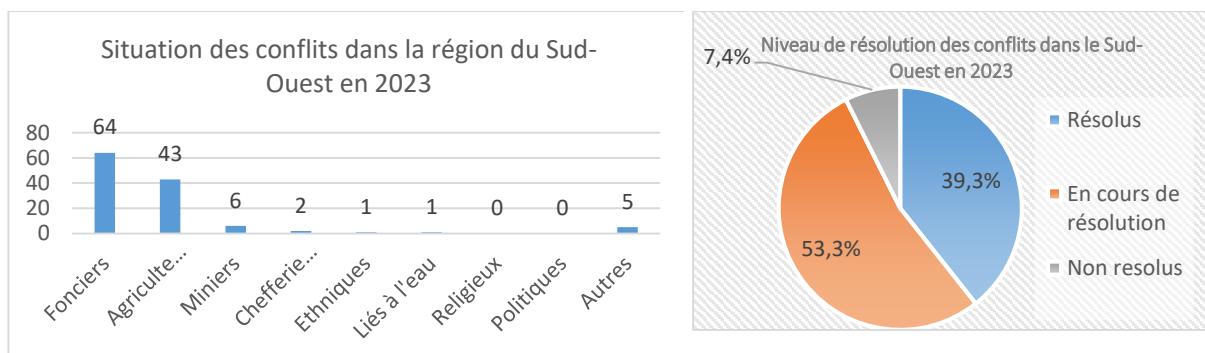


m. Région du Sud-Ouest

Dans la région du Sud-Ouest, 122 cas de conflits ont été enregistrés en 2023. Ce nombre est en hausse par rapport à 2022 où il était de 36. Les conflits fonciers occupent la première place avec 64 cas soit 52,5%, suivis des conflits agriculteurs/éleveurs (43 cas, soit 35,2%), des conflits miniers (06 cas, soit 4,9%), des conflits liés à la chefferie traditionnelle (02 cas soit 1,6%), d'un conflit ethnique et d'un conflit lié à l'eau. Pour les autres conflits, on a enregistré 05 cas soit 4,1%.

En termes de résolution, 48 cas de conflits ont été résolus, soit un taux de résolution de 39,3%, 65 cas sont en cours de résolution soit 53,3% et 09 cas soit 7,4% n'ont pas été résolus.

On remarque que le taux de résolution des conflits dans la région du Sud-Ouest s'est nettement amélioré cette année par rapport à l'année dernière où il était de 15%.



En termes de classement par province, le Noumbiel est la province la plus touchée avec 38 cas soit 31,1%, suivie de la province du Poni avec 34 cas soit 27,9%. La Bougouriba et le Ioba occupent respectivement la troisième et la quatrième place avec 28 cas soit 23% et 22 cas soit 18%.

Concernant la typologie des conflits par province, sur un total de 64 cas de conflits fonciers enregistrés, la province du Poni occupe la première place avec 24 cas suivie de la Bougouriba (16 cas), du Ioba (14 cas) et du Noumbiel (10 cas).

Avec un total de 43 cas, les conflits agriculteurs/éleveurs occupent la deuxième place avec 22 cas enregistrés dans le Noumbiel, 06 cas dans le Ioba, 08 cas dans la Bougouriba et 07 cas dans le Poni.

Les conflits miniers occupent la troisième place avec un total de 06 cas dont 02 dans le Poni, 03 dans le Noumbiel et 01 dans la Bougouriba.

Pour les conflits liés à l'eau, on a enregistré un seul cas dans le Noumbiel. Quant aux autres conflits, il a été enregistré au total 05 cas dont 02 dans la Bougouriba (conflit d'ordre économique), 02 dans le Ioba (pratique d'incendie liée à la chasse et accusation de vol) et 01 dans le Noumbiel (conflit d'ordre économique).

Situation des conflits par province et par typologie dans le Sud-Ouest en 2023

Typologies	Bougouriba	Ioba	Noumbiel	Poni	Total	% de résolus	Résolus
Fonciers	16	14	10	24	64	17,2%	11
Agriculteurs/Eleveurs	8	6	22	7	43	69,8%	30
Chefferie traditionnelle	0	0	1	1	2	0,0%	0
Miniers	1	0	3	2	6	50,0%	3
Ethniques	1	0	0	0	1	0,0%	0
Politiques	0	0	0	0	0	-	0
Religieux	0	0	0	0	0	-	0
Liés à l'eau	0	0	1	0	1	100,0%	1
Autres	2	2	1	0	5	60,0%	3
Total	28	22	38	34	122	39,3%	48

V. Analyse des facteurs des conflits communautaires

1. Causes des conflits fonciers

Plusieurs causes sont à l'origine des conflits fonciers. Les plus récurrentes sont entre autres :

- **la contestation/revendication de propriété de terre/champ** : cette cause a été à l'origine de 469 cas de conflits fonciers. Elle consiste pour deux ou plusieurs parties en conflit de disputer la propriété d'une terre ou d'un champ ou la non reconnaissance des acquéreurs de terres ou champs par une autre partie. Cette cause s'explique par la confusion entre don et prêt de terre ou de champ, la mauvaise foi et l'absence de documents de propriété ;
- **la contestation des limites territoriales entre deux villages** : elle a occasionné 141 cas de conflits fonciers. Elle est le fait pour deux villages de revendiquer une portion de terres frontalières ;
- **le retrait ou la tentative de retrait de terre** a entraîné 64 cas des conflits fonciers enregistrés au Burkina Faso. Il est le fait de déposséder un occupant de terre. Cette cause peut s'expliquer par la méconnaissance des textes sur le foncier, la mauvaise foi, le non-respect des procédures en matière de cession des terres et la volonté de certains bénéficiaires de terres prêtées de vendre lesdites terres, la promotion immobilière ;
- **la contestation de lotissement** : elle est généralement liée entre autres, aux doubles attributions, aux détournements de parcelles, à l'absence de dialogue lors des opérations de lotissement, aux erreurs d'indication de parcelles. Elle est source de 13 cas de conflits fonciers. Ce nombre peu élevé s'explique par le fait de la suspension des opérations de lotissement dans les grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) ;
- **la vente illégale de terre** : elle consiste à vendre une terre ou un terrain dans le non-respect des textes en la matière ou sans en être propriétaire. Elle est à l'origine de 43 cas de conflits fonciers enregistrés. Les ventes illégales de terres sont généralement l'œuvre de certaines sociétés immobilières, des démarcheurs et des personnes de mauvaise foi ;
- **l'occupation illégale/anarchique de terre** qui est le fait d'occuper une terre sans aucun titre de propriété ni de possession régulièrement reconnue par la loi. Cette cause a provoqué 30 cas de conflits fonciers. Elle est en grande partie liée à la pression démographique, à l'insuffisance des terres arables, à la rareté ou l'appauvrissement des terres et à l'ignorance des textes régissant le foncier ;
- **la contestation de cession de terres** : elle consiste à une remise en cause d'une cession de portion de terre souvent revendiquée par les héritiers de la personne ayant cédé la terre. Elle est à l'origine de 03 cas de conflits. Cette situation s'explique

généralement par l'absence d'acte de cession, la mauvaise foi et la rareté des terres arables ;

- **le refus de rétrocession des terres** qui est le fait pour un occupant de terre de refuser de la restituer au véritable propriétaire. Cette cause a entraîné 05 cas de conflits fonciers. Elle s'explique par la mauvaise foi, l'insuffisance et l'appauvrissement des terres cultivables ;
- **la tentative de parcellement de village** : elle est le fait de certaines autorités coutumières ou fils du village en complicité avec les promoteurs immobiliers de vouloir parceller une superficie donnée afin de la vendre. Cela se fait généralement sans l'implication des populations, ce qui provoque des mécontentements. Cette cause est la source de 03 cas de conflits. Elle s'explique par la montée de la spéculation foncière, le goût du gain facile et la mauvaise foi ;
- **l'installation des personnes déplacées internes (PDI)** : elle est consécutive aux déplacements des populations fuyant les zones d'insécurité pour s'installer dans les zones plus sécurisées. L'installation de ces PDI a causé 04 cas de conflits. Cela s'explique par l'installation irrégulière de certaines PDI.

En plus des causes ci-dessus énumérées, d'autres causes mineures ont été enregistrées. Il s'agit, entre autres de :

- la mésentente sur le choix du site de construction d'une infrastructure ;
- accaparement de terre familiale ;
- le défrichage de forêt traditionnelle ;
- la mauvaise gestion du processus d'indemnisation des populations impactées par un projet ;
- le non-respect des engagements par des sociétés immobilières envers les propriétaires terriens ;
- la revendication du rattachement d'un village par deux départements relevant de deux régions ; etc.

Pistes de solutions

Pour apporter une solution à ces causes, les démembrements de l'ONAPREGECC ainsi que tout acteur intervenant dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits communautaires doivent sensibiliser les populations sur les textes régissant le foncier au Burkina Faso. Afin de prévenir les conflits, les autorités publiques doivent prendre des mesures conservatoires en vue d'interdire l'exploitation des terrains litigieux. De plus, les démembrements de l'ONAPREGECC, dans leurs activités de sensibilisation, doivent :

- faire la promotion des valeurs sociales telles que la solidarité, l'intégrité dans la gestion et l'exploitation des terres pour prévenir certains conflits fonciers ;
- organiser de vastes campagnes de sensibilisation sur la nécessité de la sécurisation foncière ;

- promouvoir la transparence dans les opérations de lotissement et la sensibilisation des populations à recourir aux services compétents notamment les services cadastraux pour la résolution des problèmes liés aux lotissements et aux en cas d'acquisition de terrain.

2. Causes des conflits agriculteurs - éleveurs

Pour l'année 2023, les causes majeures des 177 cas de conflits agriculteurs-éleveurs sont les dégâts de champs et l'occupation de pistes à bétail et/ou zones de pâture.

Les dégâts de champs sont à l'origine de 119 cas de conflits agro-pastoraux tandis que l'occupation des pistes à bétail/zones de pâture en a causé 25. Ces causes s'expliquent notamment par la divagation des animaux, l'inexistence ou l'obstruction des pistes à bétail dans certaines localités, l'occupation des zones pastorales par les agriculteurs, l'absence de balises délimitant les pistes à bétails/zones de pâture, la remise en cause des zones pastorales par les agriculteurs, le développement des activités agricoles par les éleveurs dans les zones pastorales attirant les agriculteurs, l'insuffisance de suivi des zones pastorales par l'administration.

Les autres causes moins récurrentes sont le retrait de propriété, la revendication d'une zone agropastorale, l'abattage d'animaux, la gestion des terres, la mauvaise garde des animaux et l'occupation de zones agricoles en saison pluvieuse.

Pistes de solutions

Comme mesures, il pourrait être initié des actions d'information et de sensibilisation des acteurs sur l'existence et le respect des pistes à bétail/zones de pâture. Au demeurant, des mesures idoines doivent être prises par les autorités compétentes pour la détermination suivie d'implantation des balises des différentes zones de pâtures et de production afin de réduire significativement les conflits agropastoraux. Par ailleurs, il est nécessaire de sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur la réglementation en vigueur en matière d'élevage et d'agriculture. Il faut susciter une collaboration dans la pratique des activités entre ces deux acteurs.

Il a été constaté que les conflits agriculteurs-éleveurs sont récurrents en saison hivernale. Il y a donc lieu d'organiser au début de chaque saison hivernale des séances de sensibilisation à l'endroit des acteurs.

3. Causes des conflits religieux

Pour l'année 2023, les conflits religieux se chiffrent à 51 cas sur l'ensemble du territoire contre 34 cas l'année dernière. Les causes liées à ce type de conflit sont principalement l'intolérance religieuse et le leadership religieux qui sont à l'origine respectivement de 11 conflits et 10 conflits, la mésentente sur l'implantation ou la gestion d'un lieu de culte à l'origine de 8 conflits.

Le leadership religieux se manifeste par des mésententes entre des groupes de personnes d'une même communauté religieuse pour la désignation de responsables religieux.

L'intolérance religieuse se traduit par des actes de contestations ou d'oppositions soit au sein des membres d'une communauté religieuse soit entre communautés religieuses distinctes et dus à l'installation d'une autre communauté religieuse, à la pratique du culte religieux par les membres d'une autre communauté.

La mésentente sur l'implantation ou la gestion d'un lieu de culte est l'opposition manifeste face à des cas d'implantation d'un lieu de culte dans une zone ou sur un site donné ou la contestation du contrôle d'un lieu de culte par un groupe religieux donné.

Les autres causes de ce type de conflit sont essentiellement la volonté de convertir une localité à une religion, la remise en cause de la qualité d'un chef coutumier, la contestation de pratiques religieuses ou coutumières, l'opposition à une prédication dans un lieu de culte, la mésentente sur l'interprétation de textes religieux au sein d'une même communauté religieuse et l'interdiction d'accès à un lieu de culte.

Pistes de solutions

Pour réduire ces différentes causes, il serait judicieux d'assurer un encadrement juridique en matière de liberté religieuse au Burkina Faso, de former davantage les leaders coutumiers et religieux sur leur rôle en matière de promotion de la tolérance religieuse, du dialogue inter et intra religieux et de la cohésion sociale, de sensibiliser les populations sur les valeurs de tolérance religieuse et sur le vivre ensemble.

4. Causes des conflits miniers

En 2023, le Burkina Faso a enregistré 41 cas de conflits miniers dans plusieurs régions contre 21 cas en 2022. Les principales causes de ce type de conflit sont :

- le non-respect des engagements par des sociétés minières représente 20% des causes du conflit minier. Il s'agit du non-respect des clauses ou des engagements contenus dans les cahiers de charge par ces sociétés minières ;
- la contestation de la propriété des sites miniers représente à elle seule 20,0% des causes du conflit minier. Elle est la première cause et nait de la revendication de la propriété d'un site minier par des populations ou de l'opposition des populations à l'exploitation d'un site minier dans leurs localités.
- l'exploitation anarchique ou illégale des sites artisanaux (16,7%) se traduit par l'extraction non contrôlée ou frauduleuse des substances minérales par les exploitants artisanaux, l'installation anarchique des exploitants artisanaux ;
- l'opposition des populations à l'implantation des sites miniers (13,3%) est la réticence ou le mécontentement de la population face à l'installation d'un site minier dans leur ressort territorial ;
- l'intrusion des populations dans le périmètre d'une société minière représente 6,7% des causes du conflit minier. Cela se traduit par l'incursion spontanée ou la pénétration non autorisée de la population aux fins d'exploitation minière dans le domaine réservé à une société minière.

Pistes de solutions

Pour réduire le nombre de conflits liés à l'exploitation minière, les solutions suivantes sont proposées :

- renforcer les capacités des propriétaires terriens et des entreprises d'exploitation minière sur les textes régissant le domaine minier ;
- interpeller davantage les sociétés minières au respect des cahiers de charges ;
- organiser annuellement des concertations entre propriétaires terriens et responsables des sites d'orpaillage artisanaux pour une exploitation pacifique des ressources minières ;
- œuvrer à une meilleure organisation de l'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso ;
- sensibiliser les populations sur l'importance de la tolérance et du règlement pacifique des conflits miniers.

5. Conflits liés à la chefferie traditionnelle

Le Burkina Faso a enregistré 86 cas de conflits liés à la chefferie traditionnelle. L'analyse de ces conflits fait ressortir une multitude de causes dont :

- le bicéphalisme qui consiste à l'intronisation de deux chefs dans une même localité constitue la première cause des conflits liés à la chefferie avec 26 cas. Les conflits issus de cette cause sont assez récurrents dans les régions de l'Est (9 cas), du Nord (8 cas) et du Centre-Est (04) ;
- les contestations d'intronisation : Il s'agit des cas dans lesquels une personne intronisée comme chef est immédiatement contestée par la population ou un groupe de personnes. Dix huit (18) conflits liés à la chefferie en 2023 étaient dus à cette situation ;
- les contestations et revendications de chefferie. Il s'agit des situations où la légitimité d'un chef est remise en cause par sa population ou un groupe de personnes. Ces cas qui sont au nombre de 16, sont récurrents dans les régions du Centre-Ouest avec 05 cas, du Nord et du Centre-Est avec chacune 03 cas ;
- les disputes liées à la succession : Ces situations naissent généralement suite au décès d'un chef et à la volonté de plusieurs personnes de lui succéder. S'en suivent des troubles à l'ordre public, des divisions entre groupes (familles, quartier...), un effritement de la cohésion sociale. Cette cause est à l'origine de 8 conflits.

Les autres causes sont :

- les mésententes entre les chefs (4) ;
- la révocation/destitution d'un chef (3) ;
- la contestation de projet d'instauration d'une nouvelle chefferie (1).

Pistes de solutions

Les actions à mener pourraient être la sensibilisation des populations sur la préservation de la cohésion sociale dans la dévolution de la chefferie,

l'institutionnalisation du statut de la chefferie traditionnelle, la codification des règles de succession ; la dépolitisation de la chefferie coutumière et traditionnelle.

6. Conflits liés à l'eau

En 2023, 17 conflits liés à l'eau ont été enregistrés. Ces conflits ont eu essentiellement pour causes les mésententes entre PDI et populations hôtes autour des points d'eau potable (4 cas), le non-respect de la gestion de l'infrastructure d'eau (3), l'appropriation de points d'eau par un groupe d'usagers, le refus de contribution à l'entretien et à la maintenance d'un forage par une partie des habitants d'un village, la mésentente sur l'implantation d'un forage, l'occupation de lit d'un cours d'eau et la pollution de la ressource en eau par les produits d'orpaillages.

Pistes de solution

Pour réduire ces cas de conflits, il faut sensibiliser les communautés sur la gestion équitable de la ressource en eau, implanter/réhabiliter suffisamment des ouvrages d'eau.

7. Causes des conflits ethniques

Les conflits ethniques bien que moins récurrents comparativement aux conflits précédents, sont ceux qui conduisent généralement aux atteintes graves aux droits humains. Les cas recensés ont principalement pour cause :

- les allégations de complicité avec des groupes armés terroristes portées contre une ethnie donnée ;
- la difficulté de cohabitation entre différentes communautés ;
- affrontement et mésentente entre deux communautés ethniques.

Pistes de solution

- promouvoir la parenté à plaisir
- promouvoir la citoyenneté, les valeurs de tolérance et de paix, la cohésion sociale, etc.

8. Causes des conflits politiques

Les conflits politiques sont les conflits les moins récurrents cette année, probablement lié à la suspension des activités des partis politiques. Seulement 4 cas ont été enregistrés et sont liés :

- aux accusations de manigance contre l'élection d'un candidat à la présidence du CVD par un homme politique ;
- à la contestation d'éligibilité d'une personne à la délégation spéciale d'une commune ;
- aux mésententes entre villages sur un projet de découpage administratif.

VI. Conséquences des conflits communautaires

Les conflits communautaires engendrent de nombreuses violations des droits fondamentaux de l'homme. C'est pourquoi, en la matière, il est suggéré aux acteurs de toujours travailler à les prévenir, car leur déclenchement engendre souvent des conséquences irréversibles. Les conséquences des conflits communautaires sont multiples et multiformes, on peut citer :

1. La dégradation du vivre ensemble et la fragilisation des relations intercommunautaires

Les conflits communautaires, pouvant constituer un obstacle au développement local, écorchent la cohésion sociale et l'harmonie qui règnent entre les communautés, les familles et les localités. En effet, du fait des conflits, des familles qui vivaient en parfaite intelligence, rompent toute relation entre elles et le vivre ensemble devient désormais difficile. En outre, certaines communautés se voient obligées de se déplacer et ne sont plus libres de revenir dans leur localité. Cette situation engendre ainsi des pertes de certains éléments de la culture, donc d'une partie de l'histoire de la société. Par ailleurs, les ressortissants d'un village peuvent se voir interdire la fréquentation d'un village voisin et vis-versa. De façon spécifique, au titre de ces conséquences, on note :

- le déplacement forcé ou déguerpissement des populations,
- la mésentente entre PDI et populations hôtes,
- l'effritement des valeurs socio-culturelles,
- la division entre les villages,
- la division de familles,
- etc.

2. Les atteintes aux droits humains

Les conflits communautaires occasionnent plusieurs violations des droits essentiels à l'existence et à l'épanouissement de l'homme. Ils engendrent souvent des dommages irréversibles, mettant ainsi à mal l'effectivité des droits humains. Au titre des droits atteints, on peut mentionner :

- le droit à l'intégrité physique (13 blessés) et morale ;
- le droit à la vie (09 décès) ;
- le droit à un niveau de vie suffisant (chômage, perte des moyens de subsistance...) ;
- le droit au logement, éducation, santé ;
- le droit à la paix ;
- le droit à la liberté d'aller et de venir ;
- etc.

3. Les destructions de biens

Les conflits communautaires occasionnent parfois des destructions de biens tant privés que publics. Cela engendre des pertes économiques pour les victimes et partant, pour les communautés. En outre, les destructions de biens créent, non seulement des dépenses pour leur reconstitution, mais également un retard pour le développement des localités qui sont affectées. Par ailleurs, la destruction des

patrimoines engendre la perte de repères culturels de la communauté concernée. Au titre de ces conséquences, il ressort :

- des destructions des lieux de culte ;
- des destructions de biens matériels (greniers, habitats, moyens de déplacement..) ;
- des destructions des hameaux de culture ;
- des dégradations d'infrastructures ;
- des abattages d'animaux ;
- des destructions de champs ;
- etc.

4. Les autres conséquences

Les conflits communautaires, en plus des conséquences susmentionnées, engendrent d'autres conséquences de nature diverse. Il ressort des données des démembrements de l'ONAPREGECC, que ces conflits sont à l'origine de l'arrestation des fauteurs de troubles, la destitution des chefs coutumiers, l'interruption des travaux miniers, etc.

VII. Difficultés, perspectives et recommandations

1. Difficultés

Des rapports reçus des différents démembrements de l'ONAPREGECC, il ressort que les Observatoires connaissent des difficultés liées à leur fonctionnement optimal. Ces difficultés sont de plusieurs ordres : sécuritaire, financier, matériel, fonctionnel et de coordination.

- Les difficultés d'ordre sécuritaire

Du fait de la situation sécuritaire dans certaines localités, les démembrements de l'ONAPREGECC éprouvent du mal à dérouler leurs activités. En outre, les interventions d'autres structures partenaires au profit des démembrements deviennent également difficiles du fait de l'inaccessibilité de ces localités ; ce qui impacte négativement le processus d'opérationnalisation de ces démembrements. Par ailleurs, du fait de l'insécurité, certains membres d'Observatoires, y compris des présidents sont contraints de quitter leurs localités, toute chose qui n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement de ces Observatoires.

- Les difficultés financières

Dans le contexte actuel de notre pays marqué par le terrorisme, l'effort du Gouvernement burkinabè est surtout orienté vers la prise en charge de la situation sécuritaire et humanitaire difficile. Ainsi, les démembrements de l'ONAPREGECC, comme bien d'autres structures, qui devaient également bénéficier de l'appui financier de l'Etat, peinent à avoir un tel accompagnement. Or la prise en charge holistique des conflits communautaires requiert des ressources financières. Cela nécessite donc un effort supplémentaire de la part du ministère qui n'arrive à mettre à la disposition du SP-ONAPREGECC que 5 millions de F CFA.

Le défaut de ressources financières a eu entre autres conséquences :

- ✓ la non installation de plusieurs Observatoires ;
- ✓ l'organisation insuffisante de sessions de renforcement des capacités des membres des Observatoires en techniques de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
- ✓ l'insuffisance des sorties de prévention et de résolution des conflits communautaires ;
- ✓ la non tenue des sessions statutaires de plusieurs Observatoires ;
- ✓ la non mise en œuvre des plans d'actions des démembrements ;
- ✓ la forte dépendance du fonctionnement des démembrements au budget partenaire ;
- ✓ etc.

Pour pallier ce manque de ressources financières, plusieurs initiatives ont été entreprises. En effet, le SP-ONAPREGECC et les démembrements de l'ONAPREGECC font recours aux partenaires techniques et financiers pour pouvoir dérouler leurs activités. Aussi, depuis le mois de novembre 2023, le SP-

ONAPREGECC, en collaboration avec les OREPREGEC concernés, a initié des rencontres régionales de plaidoyer pour susciter l'accompagnement financier des partenaires endogènes au profit des démembrements locaux. Ces rencontres ont eu lieu dans les régions du Sud-Ouest, des Cascades, du Centre-Sud, de l'Est et des Hauts-Bassins.

- Les difficultés d'ordre matériel

Les démembrements de l'ONAPREGECC ont besoin, pour leur fonctionnement, de certains matériels. Ces besoins sont effectivement exprimés, tant dans le plan d'actions national de l'ONAPREGECC que dans les différents plans d'actions des démembrements ayant bénéficié d'installation et de renforcement des capacités des membres en techniques de prévention et de gestion des conflits communautaires. Il s'agit notamment des besoins en matériels de sensibilisation, en matériels informatiques et bureautiques et en matériels roulants pour les démembrements et le SP-ONAPREGECC. Certains démembrements, convient-il de le rappeler, ont bénéficié d'appuis matériels (tablettes et ordinateurs) de la part de certains partenaires techniques et financiers. D'autres matériels (les boîtes à images par exemple) seront également mis à la disposition de tous les ODPREGECC.

- Les difficultés d'ordre fonctionnel

Les démembrements sont confrontés au problème de mobilité de certains membres, notamment les représentants des structures techniques qui connaissent fréquemment des mutations. Cela exacerbe l'insuffisance des moyens financiers pour assurer les sessions de formation ou de recyclage au profit des membres et entraîne parfois une discontinuité de la dynamique de suivi des actions de prévention et de résolution des conflits communautaires. Aussi, la non tenue des sessions statutaires de certains Observatoires impacte leur fonctionnement.

En outre, les autres difficultés ci-dessus mentionnées, notamment celles financières et matérielles, ne sont pas sans conséquences sur le fonctionnement des démembrements de l'ONAPREGECC.

Enfin, l'appropriation du mécanisme de l'ONAPREGECC par certains présidents d'Observatoires représente toujours un défi à relever même si beaucoup d'entre eux sont déjà engagés dans cette dynamique.

- L'insuffisance de coordination entre le SP-ONAPREGECC et certaines ONG de consolidation de la paix

Certaines ONG, dans leurs interventions, vont directement vers les structures déconcentrées de l'ONAPREGECC sans impliquer au préalable la cellule de coordination des actions des démembrements de l'ONAPREGECC qu'est le SP-ONAPREGECC. Une telle intervention présente un double risque. D'abord, elle ne facilite pas la capitalisation des actions en faveur des Observatoires. Ensuite, elle n'est souvent pas de nature à poursuivre la vision assignée au SP-ONAPREGECC par le Conseil national, instance suprême de l'ONAPREGECC. Enfin, il arrive que des ONG

mettent en place des structures locales parallèles aux démembrements de l'ONAPREGECC pour prévenir et gérer des conflits. Ce qui crée des doublons dans ces localités et n'assure pas une efficacité dans la prise en charge des conflits.

Au regard de ce qui précède, il est important qu'une coordination suffisante soit établie entre le SP-ONAPREGECC et tout autre acteur désirant orienter ses interventions vers les démembrements de l'ONAPREGECC.

2. Perspectives

Dans le cadre de l'opérationnalisation et de la dynamisation des démembrements de l'ONAPREGECC, les actions ci-après sont envisagées :

- l'évaluation du plan d'actions national de prévention et de gestion des conflits communautaires 2020-2022 et l'élaboration d'un nouveau plan d'actions national ;
- la poursuite des actions d'installation, de formation et de sensibilisation, suivies d'élaboration des plans d'actions des Observatoires aux niveaux régional, provincial, départemental et villageois ou sectoriel ;
- le déploiement de la base de données sur les conflits communautaires dans les huit autres régions (Nord, Sahel, Centre, Centre-Nord, Boucle du Mouhoun, Centre-Est, Plateau Central, Centre-Ouest) ;
- la poursuite de l'organisation des sessions statutaires du Conseil national, des Observatoires régionaux, provinciaux et départementaux ;
- la poursuite de la tenue des rencontres régionales de plaidoyer en vue du financement endogène de l'ONAPREGECC ;
- la poursuite du plaidoyer en vue de l'augmentation du budget du SP-ONAPREGECC ;
- l'appui à la mise en œuvre des plans d'actions des Observatoires ;
- la poursuite des actions de renforcement de la cohabitation pacifique entre PDI et populations hôtes ;
- l'organisation d'activités de visibilité du mécanisme de l'ONAPREGECC pour faciliter son appropriation par les populations ;
- l'appui à la tenue des rencontres trimestrielles de collecte des données des Observatoires départementaux ;
- l'appui au fonctionnement (crédit de communication, carburant) des démembrements de l'ONAPREGECC ;
- la poursuite des actions de prévention des conflits communautaires pour limiter la survenance des conflits ;
- l'appui aux Observatoires pour les sorties de résolution des conflits communautaires ;
- le suivi des actions de médiation des conflits communautaires ;
- le renforcement de la collaboration avec les partenaires intervenant dans le domaine de la consolidation de la paix ;
- la tenue des rencontres de travail entre les OREPREGEC et les présidents d'ODEPREGEC enregistrant le plus de conflits ;

- l'achèvement du processus de mise en place des démembrements au niveau des villages ;
- la tenue des rencontres régionales avec les présidents des démembrements de l'ONAPREGECC en vue d'une meilleure appropriation dudit mécanisme ;
- etc.

3. Recommandations

A l'endroit du Gouvernement et des collectivités territoriales :

- allouer une ligne budgétaire conséquente au SP-ONAPREGECC en vue du fonctionnement effectif des démembrements de l'ONAPREGECC ;
- allouer une part du fonds minier (2 à 5%) pour accompagner les actions de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
- prévoir une ligne dans les Plans communaux de Développement (PCD), plans d'actions d'investissement (PAI) et Plans régionaux de Développement (PRD) pour soutenir les efforts de prévention et de gestion des conflits communautaires des démembrements de l'ONAPREGECC ;
- organiser une journée nationale des communautés (inscrire une action spéciale au profit des personnes déplacées internes (PDI) et populations hôtes des zones à fort déficit sécuritaire, décerner à cette occasion des lettres de félicitation ou procéder à des décorations);
- organiser un atelier de concertation entre les sociétés minières et le SP-ONAPREGECC pour le financement des Observatoires ;
- créer un cadre de concertation entre les acteurs intervenant dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits communautaires en vue de susciter une synergie d'actions ;
- capitaliser les bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des conflits communautaires.

A l'endroit des Partenaires techniques et financiers :

- coordonner avec le SP/ONAPREGECC les différentes interventions à l'endroit des démembrements de l'ONAPREGECC ;
- appuyer la mise en œuvre des plans d'actions des démembrements de l'ONAPREGECC ;
- doter le SP/ONAPREGECC et les démembrements en matériels (informatiques, bureautiques, roulants, de sensibilisations...) ;
- accompagner toute autre action contribuant à la prévention et à la gestion des conflits communautaires.

CONCLUSION

L'élaboration du présent rapport est la satisfaction d'une obligation réglementaire qui incombe au Secrétariat Permanent de l'ONAPREGECC. Cette troisième édition s'est faite dans un contexte difficile marqué par l'insécurité, l'insuffisance des ressources et une relative mobilité des présidents de certains démembrements de l'ONAPREGECC.

Cette année, tout comme les années précédentes, le Secrétariat Permanent et les démembrements de l'ONAPREGECC ont bénéficié de l'appui des partenaires techniques et financiers à travers leurs projets et programmes. Si cela a permis de renforcer les capacités des membres des démembrements, la résolution des conflits communautaires demeure un enjeu majeur. En effet, le constat met en évidence une recrudescence des conflits communautaires dans la plupart des régions avec une prédominance des conflits fonciers.

Certes, les efforts fournis par les démembrements ont permis d'engranger des résultats appréciables en matière de résolution des conflits. Cependant, le niveau de résolution reste faible au regard du nombre élevé des conflits et des ambitions du Gouvernement en la matière. Il est impératif qu'un accompagnement soit orienté vers la prise en charge des conflits afin de permettre à l'ONAPREGECC de prévenir le recours à la violence dans les conflits.

En tout état de cause, le SP-ONAPREGECC entend poursuivre la dynamisation des démembrements de l'ONAPREGECC tout en accentuant le suivi de ceux qui sont opérationnels en vue de meilleurs résultats pour les années à venir. Ainsi, le renforcement de l'appui des partenaires dans une dynamique participative et coordonnée est nécessaire.

ANNEXE : SITUATION DES « AUTRES CONFLITS COMMUNAUTAIRES »

Autres conflits communautaires en 2023

Région	PROVINCE	Autres conflits communautaires	Nombre
Boucle du Mouhoun	Balés	Economique	2
		Sécurité	1
	Banwa	Enlèvement de femme	1
		Masque	1
	Kossi	PDI et populations hôtes	1
		Terrorisme	1
	Mouhoun	Erection d'édifice public	1
		Terrorisme	1
	Sourou	Terrorisme	2
Total Boucle du Mouhoun			11
Cascades	Comoé	Bagarre autour d'une femme	1
		Conflit de génération	1
		Terrorisme	1
		Remboursement de dot	2
	Léraba	Destruction de biens d'autrui	2
		Rapt de femme	2
		Vie d'association	1
Total Cascades			10
Centre	Kadiogo	Consécutif à un lynchage	1
		Economique	2
		Entre riverains et exploitants artisanaux de carrière	1
		Implantation d'antenne de réseau téléphonique	1
		Leadership associatif	3
Total Centre			8
Centre-Est	Boulgou	Allégation de sorcellerie	1
		Leadership associatif	1
	Kouritenga	Intergénérationnel	1
Total Centre-Est			3
Centre-Nord	Bam	Nd	8
	Sanmatenga	Entre autochtones et immigrés	2
Total Centre-Nord			10
Centre-Ouest	Boulkiemdé	Allégation de sorcellerie	1
		Destruction de plants	1
		Lié à la disparition de personnes	1
		Rapt de femme	3
	Sanguié	Interfamilial	1
		Rapt de femme	0
		Rattachement de deux quartiers	1
		Stigmatisation	0
		Vie d'association	2
	Sissili	Coutumier	1
		Participation aux travaux d'intérêt général	1
		Rapt de femme	1
Total Centre-Ouest			13

Centre-Sud	Bazèga	Allégation de sorcellerie	1
		Aménagement de piste rurale	1
		Refus de déguerpissement du marché	1
	Zoundwéogo	D'intérêt	2
		Non-respect d'engagement	1
Total Centre-Sud			6
Est	Gourma	Allégation de sorcellerie	1
		Economique	1
		Socio-éducatif	1
	Komondjari	Rattachement d'une circonscription administrative	1
Total Est			4
Hauts-Bassins	Houet	Coupe d'arbres dans un espace aménagé par la population	2
		Enlèvement de femme	1
	Kénédougou	Nd	3
		Refus de payer une dette	3
Total Hauts-Bassins			9
Nord	Passoré	Allégation de sorcellerie	3
		Entre populations et Koglwéogo	1
		Interfamilial	1
		Mauvaise gestion	1
	Yatenga	Allégation de sorcellerie	3
		Interfamilial	1
		Lié à l'adultère	2
		Lié à l'implantation de marché	1
	Zondoma	Allégation de sorcellerie	3
		Entre populations et Koglwéogo	1
		Interfamilial	1
		Inter villages	0
Total Nord			18
Plateau central	Ganzourgou	Economique	1
	Oubritenga	Pratique culturelle	1
Total Plateau central			2
Sahel	Séno	PDI et populations hôtes	1
	Yagha	Exploitation du bois	1
		Interfamilial	1
Total Sahel			3
Sud-Ouest	Bougouriba	Economique	2
	Ioba	Allégation de vol	1
		Pratique liée à la chasse	1
	Noumbiel	Economique	1
Total Sud-Ouest			5
Total général			102